

REPUBLIQUE DU BURUNDI

**AGENCE DE REGULATION
ET DE CONTROLE DES
ASSURANCES**



**RAPPORT ANNUEL
DU SECTEUR DES
ASSURANCES**

Exercice 2022

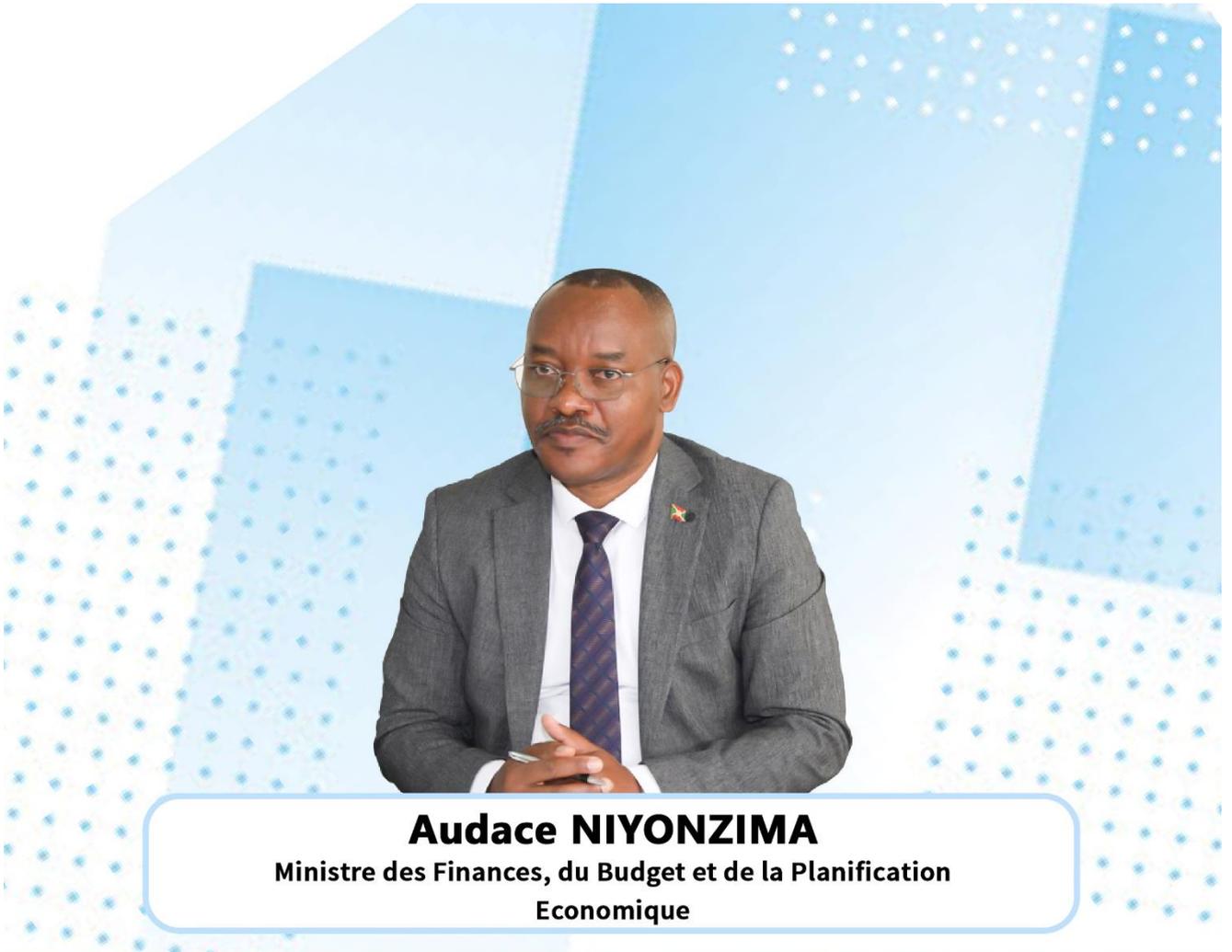
Le présent rapport présente l'état des lieux du secteur des assurances à la fin de l'exercice 2022 avec un regard rétrospectif sur les quatre dernières années. Il montre les principales réalisations de l'ARCA avant de décrire les principaux indicateurs liés à la place de l'assurance dans l'économie, aux activités d'assurance, aux activités de courtage ainsi qu'aux indicateurs de performance financière du secteur des assurances.

*Devise de l'ARCA :
Des assurances fiables pour un
développement durable*



SON EXCELLENCE GENERAL MAJOR
EVARISTE NDAYISHIMIYE
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI
ET COMMANDANT EN CHEF DES CORPS DE DEFENSE ET DE SECURITE





Audace NIYONZIMA
Ministre des Finances, du Budget et de la Planification
Economique



PREFACE



Au niveau mondial, l'année 2022 a été caractérisée par une certaine instabilité économique due aux tensions géopolitiques internationales, ce qui a occasionné une hausse des cours mondiaux des produits énergétiques et une inflation galopante. Face à ces chocs exogènes internationaux, l'économie burundaise en général et l'industrie d'assurance en particulier n'ont pas été épargnées par cette crise économique mondiale. Cependant, au regard des principaux indicateurs du marché d'assurance, le rythme de croissance observé depuis les cinq dernières années n'a pas pour autant été cassé.

En effet, le taux de croissance du chiffre d'affaires pour l'exercice 2022 est évalué à 16% contre 21% pour l'exercice précédent. Ainsi, les primes émises au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 87,3 milliards de Fbu contre 75,5 milliards de Fbu en 2021. En faisant une distinction des branches d'activités, le constat est que l'assurance Vie enregistre une croissance moyenne plus élevée que l'assurance Non Vie sur les cinq dernières années.

Malgré cette croissance soutenue de la production enregistrée par l'industrie burundaise d'assurance, son poids dans l'économie nationale reste encore faible. En effet, le taux de pénétration n'a pas encore atteint la barre de 1% pendant que la dépense annuelle moyenne par habitant en produits d'assurance s'élève à 6 800 Fbu (un peu plus de 2 USD).

Sur le plan du paiement des sinistres, les prestations payées en assurance Non Vie se chiffrent à 23,46 milliards de Fbu contre 18,7 milliards de Fbu en 2021 au moment où les indemnités déboursées en assurance Vie s'évaluent à 11,3 milliards de Fbu en 2022 contre 11,6 milliards de Fbu en 2021.

Par ailleurs, le contexte économique mondial et national de l'exercice 2022 caractérisé par la récession n'a pas empêché l'accroissement des actifs du secteur des assurances. En effet, le total de l'actif de l'industrie burundaise d'assurance au 31 décembre 2022 est évalué à près de 299 milliards de Fbu contre 249 milliards de Fbu en 2021, soit une augmentation de 50 milliards de Fbu en une année. Cette hausse provient essentiellement de l'actif immobilisé qui s'est accru de 23 milliards de Fbu grâce à l'arrivée de nouveaux investisseurs sur le marché d'assurance.

En ce qui concerne les exigences réglementaires en matière de solvabilité et de couverture des engagements réglementés, la situation de l'industrie d'assurance considérée dans son ensemble est satisfaisante. Cependant, les résultats des contrôles sur pièces effectués ont révélé l'existence des compagnies d'assurance accusant une sous-couverture des engagements réglementés. Dans des cas pareils, l'ARCA prend des mesures nécessaires de sauvegarde afin de protéger les intérêts des assurés et des bénéficiaires des contrats d'assurance. Dans la même logique de protection des consommateurs des services d'assurance, l'ARCA exerce mensuellement un contrôle du respect des délais légaux de paiement des sinistres.

Au cours de l'exercice 2022, une somme de 97,6 millions de Fbu a été payée par différentes compagnies d'assurance en guise d'amendes administratives pour non-respect des délais légaux de paiement des sinistres.

Concernant la rentabilité du secteur, en 2022, l'assurance Non Vie est parvenue à dégager un bénéfice d'exploitation de 3,3 milliards de Fbu tandis que les activités d'assurance Vie ont enregistré un résultat d'exploitation positif de 7,1 milliards de Fbu. Toutefois, le constat est que la rentabilité du secteur des assurances est tirée des produits de placements, étant donné que les résultats techniques en assurance Non Vie et en assurance Vie sont négatifs. Les pertes techniques observées en assurance Non Vie sont dues essentiellement à l'importance des frais généraux (53,3% des primes émises nettes acquises) et à l'assurance RC automobile particulièrement très déficitaire avec un ratio de sinistralité de 121,5%. En assurance Vie les résultats techniques négatifs sont consécutifs à un niveau de la charge des prestations très importante (84,7 % des primes émises nettes acquises).

Le marché burundais des assurances ne comprend uniquement que des compagnies d'assurance, d'autres acteurs non moins importants y jouent un rôle non négligeable. Il s'agit des intermédiaires d'assurance (courtiers, mandataires non-salariés, agents généraux et bancassureurs) qui assurent la distribution des produits d'assurance. A titre illustratif, 23,6% et 2,28% de primes émises respectivement en assurance Non Vie et en assurance Vie l'ont été par l'intermédiaire des sociétés de courtage en assurance. Actuellement, avec l'entrée en vigueur du règlement régissant la bancassurance, les banques et les institutions de microfinance sont attendues pour apporter leur précieuse contribution dans la distribution des produits d'assurance.

Malgré la performance financière globale affichée par l'industrie d'assurance, ce marché présente encore des défis à relever notamment le manque de document de vision à savoir la Politique Nationale d'Assurance ainsi que la promotion du secteur à travers l'éducation financière en général et l'éducation à l'assurance en particulier afin de construire un marché d'assurance plus inclusif et accessible à tous. C'est dans cette perspective que l'ARCA compte poursuivre les activités de visibilité de l'industrie à travers l'organisation des événements promotionnels comme la semaine dédiée à l'assurance qui est célébrée chaque année depuis 2022. Parallèlement, l'ARCA compte également concentrer beaucoup plus d'efforts dans la mise en place d'un programme de microassurance et d'assurance agricole afin d'accroître la résilience des populations à faibles revenus aux risques de vulnérabilité et particulièrement la résilience des agriculteurs aux effets des changements climatiques.

Avec l'implication effective -déjà démontrée- de tous les acteurs du marché burundais d'assurance, combiné à l'engagement et au soutien indéfectible des pouvoirs publics, il n'y a aucun doute que les objectifs poursuivis seront atteints.

LE SECRETAIRE GENERAL DE L'ARCA

Hon. Dr. Joseph BUTORE



TABLES DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX.....	VI
LISTE DES GRAPHIQUES	VIII
LISTES DES ANNEXES.....	IX
SIGLES ET ABBREVIATIONS UTILISES.....	X
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : BREF APERCU DU SECTEUR BURUNDAIS DES ASSURANCES	3
I.1. LES ACTEURS DU MARCHÉ DES ASSURANCES	3
I.1.1. LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES	3
I.1.2. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES	4
I.2. LES RÉALISATIONS, CONTRAINTES ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'ARCA	6
I.2.1. <i>Réalisations</i>	6
I.2.2. <i>Contraintes et défis</i>	12
I.2.3. <i>Perspectives d'avenir</i>	12
CHAPITRE II : L'ASSURANCE ET L'ECONOMIE	14
II.1. LA PART DE L'ASSURANCE DANS LE PIB	14
II.1.1. <i>Taux de pénétration de l'assurance Non Vie</i>	14
II.1.2. <i>Taux de pénétration de l'assurance Vie</i>	15
II.2. LA DENSITÉ D'ASSURANCE	15
II.3. LES EMPLOIS DANS LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES.....	16
CHAPITRE III : LES OPERATIONS D'ASSURANCES	18
III.1. LES OPERATIONS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES	18
III.1.1. <i>La production</i>	18
III.1.2. <i>Les prestations</i>	23
III.1.3. <i>La réassurance</i>	26
III.2. LES ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS DE COURTAGE EN ASSURANCE	28
III.2.1. <i>Evolution du chiffre d'affaires des sociétés de courtage</i>	28
III.2.2. <i>Courtage en assurances Non Vie</i>	30
III.2.3. <i>Courtage en assurances Vie</i>	33
CHAPITRE IV : PERFORMANCE FINANCIERE DU SECTEUR.....	37
IV.1. PRÉSENTATION DES POSTES DU BILAN	37
IV.2. PRÉSENTATION DU COMPTE D'EXPLOITATION	39
IV.2.1. <i>Compte d'exploitation Non Vie</i>	39
IV.2.2. <i>Compte d'exploitation Vie</i>	40
IV.3. LA MARGE DE SOLVABILITÉ DU SECTEUR	41
IV.4. LA COUVERTURE DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (VIE ET NON VIE).....	42
IV.5. RENTABILITÉ DU SECTEUR DES ASSURANCES	42
IV.5.1. <i>Rentabilité de l'assurance Non Vie</i>	43
IV.5.2. <i>Rentabilité de l'assurance Vie</i>	44
IV.6. LA LIQUIDITÉ DU SECTEUR DES ASSURANCES	45
ANNEXES	47

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Entreprises d'assurance Non Vie opérant au Burundi	3
Tableau 2 : Entreprises d'assurance Vie opérant au Burundi	4
Tableau 3 : Listes des sociétés de courtage en assurance en exercice en 2022	5
Tableau 4 : Nombre de détenteurs de la Carte Professionnelle	6
Tableau 5 : Nombre d'acteurs agréés au cours de l'exercice 2022	8
Tableau 6 : Nombre de dossiers de plaintes reçus par l'ARCA au cours de l'exercice 2022	8
Tableau 7 : Evolution du taux de pénétration de l'assurance	14
Tableau 8 : Evolution du taux de pénétration de l'assurance Non Vie	14
Tableau 9 : Evolution du taux de pénétration de l'assurance Vie	15
Tableau 10 : Evolution de la densité de l'assurance	15
Tableau 11 : Répartition des emplois par société d'assurances	16
Tableau 12 : Evolution des parts de marché en assurance Non Vie de 2018 à 2022	20
Tableau 13 : Evolution des parts de marché des entreprises d'assurance Vie de 2018 à 2022	21
Tableau 14 : Primes émises (en millions de FBU) par catégorie d'assurances en Non Vie	22
Tableau 15 : Primes émises (en millions de FBU) par catégorie d'assurances Vie	23
Tableau 16 : Charge de sinistres en assurance Non Vie (en millions de Fbu)	24
Tableau 17 : Charge de sinistres par catégorie d'assurances Non Vie (en millions de Fbu)....	24
Tableau 18 : Taux global de sinistres à primes en assurance Non Vie	25
Tableau 19 : Taux global de sinistres à primes par catégorie en assurance Non Vie	25
Tableau 20 : Evolution des prestations en assurances Vie	25
Tableau 21 : Evolution des prestations par catégorie d'assurance Vie	26
Tableau 22 : Evolution du taux de cession des primes en assurances Non Vie	27
Tableau 23 : Evolution du solde de réassurance en assurance Non Vie.....	27
Tableau 24 : Evolution du solde de réassurance et du taux de cession en assurances Vie.....	27
Tableau 25 : Parts de marché des sociétés de courtage en assurances Non Vie.....	30
Tableau 26 : Taux de commission par catégorie d'assurances Non Vie	31

Tableau 27 : Apport des sociétés de courtage dans les primes émises par les entreprises d'assurances Non Vie	32
Tableau 28 : Parts de marché des sociétés de courtage en assurance vie	33
Tableau 29 : Taux de commissions en assurances Vie par société de courtage	34
Tableau 30 : L'apport des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires en assurances Vie ..	34
Tableau 31 : L'actif du secteur des assurances (en millions de Fbu).....	37
Tableau 32 : Le passif du secteur des assurances (en millions de Fbu)	38
Tableau 33 : Compte d'exploitation Non Vie (chiffres en millions de Fbu).....	39
Tableau 34 : Compte d'exploitation Vie (en milliers de Fbu).....	40
Tableau 35 : Marge de solvabilité (en millions de Fbu).....	41
Tableau 36 : Couverture des engagements réglementés	42
Tableau 37 : Evolution des charges en assurances Non Vie (en milliers de Fbu).....	43
Tableau 38 : Evolution des revenus en assurances Non Vie (en milliers de Fbu).....	44
Tableau 39 : Evolution des charges en assurances Vie (en milliers de Fbu).....	44
Tableau 40 : Evolution des revenus en assurances Vie (en milliers de Fbu)	45
Tableau 41 : Evolution du ratio de liquidité du secteur d'assurances Vie et Non Vie	46
Tableau 42 : Evolution des créances sur les assurés et agents (Vie & Non Vie)	46

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution du chiffre d'affaires (en millions de FBU)	18
Graphique 2 : Répartition du chiffre d'affaires en assurances Vie et Non Vie.....	19
Graphique 3 : Parts de marché des entreprises d'assurance Non Vie en 2022.....	19
Graphique 4 : Parts de marché des entreprises d'assurance Vie en 2022.....	20
Graphique 5 : Evolution du chiffre d'affaires des sociétés de courtage (en milliers de Fbu) ..	28
Graphique 6 : Parts du chiffre d'affaires des sociétés de courtage en assurances Vie et en assurances Non Vie.....	29
Graphique 7 : Evolution du résultat d'exploitation (en millions de Fbu).....	41

LISTES DES ANNEXES

Annexe 1 : Actif du bilan de l'exercice 2022 (en millions de Fbu)	47
Annexe 2 : Passif du bilan de l'exercice 2022 (en millions de Fbu)	48
Annexe 3 : Crédit du Compte d'exploitation en assurance Non Vie de l'exercice 2022 (en milliers de Fbu).....	49
Annexe 4 : Débit du Compte d'exploitation en assurance Non Vie de l'exercice 2022 (en millions de Fbu).....	50
Annexe 5 : Crédit du Compte d'exploitation en assurance Vie de l'exercice 2022 (en millions de Fbu).....	51
Annexe 6 : Débit du Compte d'exploitation en assurance Vie de l'exercice 2022 (en millions de Fbu).....	51

SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES

AG	: Assurances Générales
AGEAGL	: Actions Géniales d'Assurance Aux Grands Lacs
AGICO	: African Gateway Insurance Company
ARCA	: Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances
ASSUR	: Association des Assureurs du Burundi
AVIA	: Assurance Vie Incuti n'Abagenzi
BCPI	: Brokers Company Public International
BIC	: Business Insurance and Reinsurance Company
BICOR	: Burundi Insurance Corporation
BVC	: BICOR Vie et Capitalisation
CIBCO	: Confident Insurance Brokers Company
CT	: Court Terme
DLMT	: Dettes à Long et Moyen Terme
EAC	: East African Community
EAISA	: East African Insurance Supervisors Association
EGIC-NV	: East Africa Global Insurance Company Non Vie
EGIC VC	: East Africa Global Insurance Company Vie et Capitalisation
FBIB	: First Burundi Insurance Brokers
FBU	: Francs Burundais
FG	: Frais de gestion
FIB	: Fast Insurance Brokers
FP	: Fonds propres
IBAB	: Insurance Brokers Association of Burundi
IBIB	: Ingoma Best Insurance Brokers
ICB	: Insurance Company of Burundi
LICB	: Life Insurance Company of Burundi
IMPERIAL B.G.C	: Imperial Brokerage Group of Cabinets
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et des Etudes Economiques du Burundi
MFBP	: Ministère des Finances du Budget et de la Privatisation
MIBRO	: MUNEZERO INSURANCE BROKERS
MOU	: Memorandum Of Understanding

NV	: Non Vie
PE	: Primes Emises
PIB	: Produit Intérieur Brut
PM	: Provisions Mathématiques
PNB	: Produit National Brut
PREC	: Provisions pour Risques En Cours
PPC	: Provisions pour Pertes et Charges
PSAP	: Provisions pour Sinistres à Payer
Q/R	: Quote-part des Réassureurs
RC	: Responsabilité Civile
RIA	: Résultat en instance d'affectation
RTNB	: Radio Télévision Nationale du Burundi
SERENITY IC	: Serenity Insurance Company
SIBRO	: Safe Insurance Brokers
SISAB	: Société Interprofessionnelle de Solutions d'Assurance
SOCABU	: Société d'Assurance du Burundi
SOCAR	: Société Commerciale d'Assurance et de Réassurance
SOGEAR	: Société Générale d'Assurance et de Réassurance
SOVEPA	: Société de Vente des Produit d'Assurance
TC	: Taux de croissance
TIB	: Tanganyika Insurance Brokers
UCAR	: Union Commerciale d'Assurance et de Réassurance
VC	: Vie et Capitalisation

INTRODUCTION

A la fin de l'exercice 2022, la situation de l'industrie burundaise d'assurance se résume à travers le présent rapport. Il fait en outre référence aux exercices antérieurs pour des fins d'analyse des tendances et de l'évolution des indicateurs clés. Ce rapport se base sur les états financiers et statistiques ainsi que sur les renseignements généraux produits par les entreprises d'assurances conformément à la Circulaire N°540/93/002 du 17/06/2016 portant modalités de transmission d'informations de nature financière, statistique et générale par les entreprises d'assurances agréées au Burundi. Il tient également compte des activités réalisées par les intermédiaires d'assurance au cours de l'exercice 2022 avec un regard rétrospectif sur les exercices antérieurs.

Les données utilisées dans la production de ce rapport concernent toutes les sociétés d'assurances agréées, ayant produit les états financiers et statistiques au 31 décembre 2022 à l'exception de la SOGEAR et de l'UCAR AG. L'exclusion des deux compagnies d'assurance du rapport annuel 2022 est dû au fait que leurs comptes n'ont pas été validés par l'Assemblée Générale et/ou ont été validés sans suivre les procédures de nomination d'un Commissaire aux comptes, ce qui est contraire aux dispositions des articles 140, 147 et 418 du Code des sociétés privées et à participation publique.

En outre, toutes les sociétés de courtage ont été considérées dans ce rapport à l'exception de la société MIBRO qui a transmis des états financiers et statistiques incohérents et des sociétés Insurance Management Consultant, Juan and Filhos, Afrika Risk Burundi et BCPI qui n'ont pas produit les données requises.

Ce document est structuré en quatre chapitres. Le premier chapitre se focalise sur l'aspect global de l'industrie burundaise d'assurance notamment les acteurs du marché, les réalisations, les défis et contraintes ainsi que les perspectives d'avenir de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA). Le deuxième chapitre revient sur l'analyse des indicateurs macro-économiques de l'assurance vis-à-vis de l'économie nationale. Les indicateurs liés aux différentes opérations d'assurances à savoir la souscription, la gestion des prestations, la réassurance et le courtage en assurances sont analysés dans le troisième chapitre tandis que le quatrième et dernier chapitre se focalise sur l'analyse de la santé financière en étudiant la solvabilité, la couverture des engagements, la rentabilité et la liquidité du secteur des assurances.

Les analyses des résultats présentés dans ce rapport tiennent compte de la distinction des branches d'activités d'assurance vie et des branches d'activités d'assurance non vie. Néanmoins, dans l'analyse du patrimoine, il n'a pas été possible de distinguer les branches d'activités à cause d'une compagnie d'assurance composite (SOCABU SM) dont le patrimoine reste commun aux branches vie et non vie¹.

¹ Selon l'article 329 de la loi n°1/06 du 17 juillet 2020 portant révision de la loi n°1/02 du 07 janvier 2014 portant Code des assurances du Burundi, les sociétés d'assurance n'ayant pas terminé le processus de séparation des branches Vie et Non Vie disposent d'un délai de trois ans pour se conformer à ce principe de séparation des activités Vie et Non Vie introduit par l'article 327 du Code des assurances.



Bref aperçu du secteur burundais des assurances

- *Les acteurs du marché*
- *Les réalisations, contraintes et
perceptives de l'ARCA*

CHAPITRE I : BREF APERCU DU SECTEUR BURUNDAIS DES ASSURANCES

I.1. Les acteurs du marché des assurances

I.1.1. Les sociétés d'assurances

Le nombre des acteurs du marché burundais des assurances s'accroît chaque année grâce à l'agrément de nouvelles sociétés d'assurances et l'entrée sur le marché de nouveaux intermédiaires d'assurances.

A la fin de l'exercice 2022, les entreprises d'assurances agréées se dénombrent à 18 dont 10 sociétés d'assurances Non Vie, 7 sociétés d'assurances Vie et une société composite².

Les tableaux 1 et 2 ci-dessous montrent les différentes entreprises agréées pour exercer les opérations d'assurance selon les branches d'activités d'assurances Non Vie et Vie respectivement, leur forme juridique, leur capital social ainsi que leur année d'agrément.

Il sied de signaler que, par la Décision N°540/93/017 du 08/12/2020 portant augmentation du capital social minimum des sociétés d'assurances et fixation du capital minimum des sociétés de courtage d'assurances, le capital minimum des compagnies d'assurance Non Vie a été fixé à 3 milliards de Fbu et celui des sociétés d'assurance Vie à 2 milliards de Fbu avec échéance au 08/12/2024.

Tableau 1 : Entreprises d'assurance Non Vie opérant au Burundi

Nom de la société	Forme juridique	Capital social en FBU	Année d'agrément
UCAR AG	S.M	1 000 000 000	2016
BICOR AG	S.A	2 000 000 000	2016
SOGEAR	S.A	1 000 000 000	2018
SOCAR AG	S.A	2 248 388 647	2016
JUBILEE ICB	S.A	1 000 000 000	2017
EGIC-NV	S.A	2 004 000 000	2018
BIC NON-VIE	S.A	2 568 850 000	2017
INKINZO	S.A	3 265 519 914	2019
SERENITY IC	S.A	2 178 000 000	2020
AGICO	S.A	2 415 000 000	2021
TOTAL		19 679 758 561	

Source : Documents internes à l'ARCA et décisions d'agrément

Au cours de l'exercice 2022, aucune nouvelle société d'assurance Non Vie n'a été agréée.

En 2022, les fonds investis par les compagnies d'assurance Non Vie sous forme de capital social se chiffrent à 19,6 milliards de Fbu contre 16,5 milliards de Fbu en 2021 et 14,3 milliards de Fbu en 2020³.

²Une société composite est une entreprise qui exerce à la fois les activités d'assurance Non Vie et Vie

³Source : Rapports annuels du secteur des assurances, exercices 2020 et 2021

Tableau 2 : Entreprises d'assurance Vie opérant au Burundi

Nom de la société	Forme juridique	Capital social en Fbu	Année d'agrément
BICOR VC	SA	976 600 269	2016
JLICB	SA	500 000 000	2017
UCAR VC	SA	2 018 593 500	2017
SOCAR VIE	SA	2 000 000 000	2017
BIC VIE	SA	526 150 000	2017
AVIA	SA	1 000 000 000	2021
EGIC VC	S.A	2 524 000 000	2022
TOTAL		9 545 343 769	

Source : Documents internes à l'ARCA et décisions d'agrément

Le capital social consolidé pour les sociétés d'assurance Vie vaut 9,5 milliards de Fbu en 2022 contre 5,3 milliards en 2021 et 4,3 milliards de Fbu en 2020.

En plus des sociétés d'assurance ci-dessus, il y a aussi SOCABU SM qui est une société composite avec un capital social de 3 060 000 000 de Fbu.

I.1.2. Les intermédiaires d'assurances

Les catégories d'intermédiaires d'assurances œuvrant au Burundi sont les courtiers d'assurances, les agents généraux, les mandataires non-salariés et les bancassureurs rémunérés à la commission.

I.1.2.1. Les sociétés de courtage en assurances

Au cours de l'année 2022, l'ARCA a agréé une nouvelle société de courtage d'assurances.

Signalons qu'au cours de l'exercice 2021, deux sociétés de courtage SAFARI BURUNDI et QUICK INSURANCE BROKERS BURUNDI (Q.I.B.B) ont fait objet de décision de suspension de leurs activités tandis que l'agrément a été retiré à deux autres sociétés de courtage SAFE INSURANCE BROKERS et SOCAGE.

Ainsi au 31 décembre 2022, les sociétés de courtage d'assurance en exercice étaient au nombre de 30 contre 32 à la fin de l'exercice 2021.

Tableau 3 : Listes des sociétés de courtage en assurance en exercice en 2022

N°	Nom de la société de courtage	Année d'agrément
1.	ASCOMA BURUNDI	2015
2.	FIRST BURUNDI INSURANCE BROKERS	2015
3.	TANGANYIKA INSURANCE BROKERS	2015
4.	AFRIKA RISK BURUNDI	2015
5.	IMPERIAL BROKERAGE GROUP OF CABINETS	2015
6.	CONFIDENT INSURANCE BROKERS COMPANY	2015
7.	PAJEFLO FACILITATOR BUSINESS	2015
8.	INGOMA BEST INSURANCE BROKERS	2016
9.	AZIMUTS INSURANCE BROKERS	2016
10.	SOCIETE INTERPROFESSIONNELLE DES SOLUTIONS D'ASSURANCES	2016
11.	COMPAGNIE DE COURTAGE EN ASSURANCE	2016
12.	ACTIONS GENIALES D'ASSURANCE AUX GRANDS LACS	2017
13.	MUNEZERO INSURANCE BROKERS	2017
14.	FAST INSURANCE BROKERS	2018
15.	RR EQUITY	2019
16.	RUNTOWN INSURANCE BROKERS	2019
17.	JUAN AND FILHOS	2019
18.	MEGA INSURANCE BROKERS	2019
19.	HOPE INSURANCE BROKERS	2020
20.	BCPI	2020
21.	BEST PARTNER INSURANCE BROKERS COMPANY	2020
22.	GLORY INSURANCE BROKERS	2020
23.	SUNLIGHT INSURANCE BROKERS (SUNIBRO)	2020
24.	SOCIETE GENERALE DE COURTAGE D'ASSURANCE (SOGECA)	2020
25.	SOCIETE DE COURTAGE D'ASSURANCE », SOCOUA	2020
26.	INTORE BIB	2020
27.	INSURANCE MANAGEMENT CONSULTANT (I.M CONSULT S.U)	2021
28.	« ELEPHANT INSURANCE BROKERS COMPANY, EIBROCOM SPRL »	2021
29.	BLUE SHIELD INSURANCE BROKERS	2021
30.	TWIKINGIRE INSURANCE BROKERS	2022

Source : Documents internes à l'ARCA et décisions d'agrément

Les cartes professionnelles octroyées aux personnes habilitées à présenter les opérations d'assurances pour le compte des sociétés de courtage se chiffrent à 83 en 2022 contre 79 en 2021, 69 en 2020 et 66 en 2019.

I.1.2.2. Les mandataires non-salariés

Le nombre de cartes professionnelles accordées aux mandataires non-salariés des sociétés d'assurance se chiffrent à 373 en 2022, soit une hausse de 20 par rapport à 2021. Le tableau qui suit relate le nombre de cartes professionnelles octroyées aux mandataires non-salariés par société.

Tableau 4 : Nombre de détenteurs de la Carte Professionnelle

N°	MANDANT	2018	2019	2020	2021	2022
1	SOCABU	62	79	86	87	95
2	SOCAR VIE	22	31	31	31	31
3	SOCAR AG	21	21	21	21	33
4	UCAR AG	20	26	26	26	26
5	UCAR VC	9	13	15	15	15
6	JUBILEE ICB	22	23	23	23	23
7	JUBILEE LIFE	-	-	-	1	1
8	SOGEAR	21	31	39	40	50
9	BICOR AG	13	13	19	19	25
10	BIC NON VIE	-	9	10	36	40
11	BIC VIE	-	1	1	1	1
12	EGIC-NV	-	-	2	2	14
13	AGENTS GENERAUX	9	9	19	19	19
14	AUTRES ⁴	26	32	32	32	-
TOTAL		225	288	324	353	373

Source : Documents internes à l'ARCA

La société SOCABU reste en tête du classement en termes d'effectif de mandataires non-salariés (95). Elle est suivie par SOGEAR et BIC NON VIE qui emploient respectivement 50 et 40 mandataires non-salariés.

I.1.2.3. Les Bancassureurs

En vertu du règlement N°540/93/004 du 11/10/2021 régissant les activités de bancassurance au Burundi, tout établissement de crédit ou institution de microfinance désirant commercialiser et distribuer les produits d'assurance en tant qu'intermédiaire d'assurance doit obtenir l'autorisation de l'ARCA à cet effet. Jusqu'au 31/12/2022, seule la banque « INTERBANK BURUNDI » avait reçu cette autorisation.

I.2. Les réalisations, contraintes et perspectives d'avenir de l'ARCA

I.2.1. Réalisations

Les réalisations de l'ARCA sont principalement regroupées dans trois axes à savoir :

- La régulation du secteur des assurances ;
- Le contrôle des acteurs du secteur des assurances ;
- La promotion du secteur des assurances.

⁴ Autres : les mandataires des mandataires non-salariés

I.2.1.1. La régulation du secteur des assurances

Au cours de l'exercice 2022, la régulation du secteur des assurances a été marquée par la mise en place des textes réglementaires, les agréments, l'instruction des litiges ainsi que la prise de sanctions pour violation de la réglementation.

A. De la mise en place des textes réglementaires

Dans le cadre de la réglementation de l'exercice des activités d'assurances, les textes qui suivent ont été mis en place :

- Le Règlement n°540/93/001 du 01 septembre 2022 fixant les conditions d'agrément et d'exercice des Commissaires aux comptes dans le secteur des assurances au Burundi ;
- La Circulaire n°540/93/002 du 11 novembre 2022 portant méthodes de partage de frais de gestion et des produits financiers dans le cadre de l'élaboration de l'état statistique C1 ;
- La Décision n°540/93/003 du 10 février 2022 portant Modification de la décision n°540/93/005 du 27 juin 2017 portant agrément définitif de la société d'assurances BICOR Assurances Générales ;
- La Décision n°540/93/014 du 15 avril 2022 relative à l'assurance-crédit commercialisée par la société d'assurances INKINZO ;
- La Décision n°540/93/022 du 10 juin 2022 portant désapprobation du plan de redressement de la société UCAR Assurances Générales ;
- La Décision n°540/93/023 du 10 juin 2022 portant remise en vigueur de la Circulaire n°540/93/003/2016 du 30 août 2016 portant fixation des taux minima et maxima des commissions des courtiers et des sociétés de courtage d'assurances en IARD ;
- La Décision n°540/93/003 du 01 septembre 2022 portant modification de la décision n°540/93/010 du 11 octobre 2021 portant agrément provisoire de la société African Gateway Insurance Company « AGICO SA » ;
- La Décision n°540/93/044 du 26 septembre 2022 portant restriction de la libre disposition des actifs de la SOGEAR SA ;
- La Décision n°540/93/052 du 26 septembre 2022 portant restriction de la libre disposition des actifs de la société UCAR AG ;
- La Décision n° 540/93/053 du 26 septembre 2022 portant fixation du montant de l'amende administrative en cas de violation des dispositions relatives à la présentation de l'offre aux victimes d'accidents de la circulation routière par les Entreprises d'assurance ;
- La Décision n°540/93/055 du 16 décembre 2022 portant rectification d'une erreur matérielle de l'article 5 du règlement n°540/93/001 du 18 août 2020 portant paiement des primes d'assurance et constitution des provisions pour créances.

B. De l'agrément

L'ARCA a agréé une compagnie d'assurance vie dénommée EGIC VC et une société de courtage TWIKINGIRE INSURANCE BROKERS. Un refus d'agrément pour la société d'assurance Great Nation Insurance Non Vie « GNI-NON VIE SA » a été pris par Décision n°540/93/044 du 01 septembre 2022 de la Commission de Supervision et de Régulation des Assurances.

D'autres acteurs du marché ont été agréés comme le montre le tableau ci-après.

Tableau 5 : Nombre d'acteurs agréés au cours de l'exercice 2022

Acteurs	Agréments	Refus d'agrément
Administrateurs : actionnaires/représentants les actionnaires	23	1
Administrateurs indépendants	3	-
Directeurs Généraux	6	1
Directeurs	4	1
Experts en automobile	4	-
Experts en évaluation immobilière	1	-
Experts en matière d'analyse et gestion des risques d'incendie et d'explosion	2	-

Source : Documents internes à l'ARCA

C. De l'instruction des litiges

Dans l'exercice de ses missions de régulateur, l'ARCA a analysé des dossiers de plaintes des assurés, bénéficiaires de contrats d'assurances, personnes lésées, courtiers et assureurs. C'est dans ce cadre que quatre-vingt-seize (96) dossiers de plaintes ont été reçus et analysés au cours de l'exercice 2022 dont quarante-cinq (45) dossiers, représentant 46,8%, ont été clôturés à la satisfaction des plaignants après intervention de l'ARCA.

Le tableau qui suit montre le nombre de dossiers de plaintes reçus par l'ARCA pour chaque société d'assurances.

Tableau 6 : Nombre de dossiers de plaintes reçus par l'ARCA au cours de l'exercice 2022

N°	SOCIETES	DOSSIERS DE PLAINTES RECUS	DOSSIERS DE PLAINTES CLOTURES	DOSSIERS DE PLAINTES NON ENCORE CLOTURES
1	UCAR AG	54	18	36
2	SOCABU	6	4	2
3	SOGEAR	3	1	2
4	BICOR AG	13	10	3
5	JUBILEE ICB	3	1	2
6	BIC NV	6	3	3
7	SOCAR AG	7	4	3
8	UCAR VIE	1	1	0
9	BICOR VIE	2	2	0
10	EGIC NV	1	1	0
	TOTAL	96	45	51

Source : Documents internes à l'ARCA

L'analyse de ce tableau montre que la société UCAR AG vient en tête avec le plus grand nombre de dossiers de plaintes reçus et non encore clôturés à la fin de l'année 2022. La plupart de ces dossiers de plaintes reçus contre la société UCAR AG concerne le non-paiement de l'indemnité dans les délais légaux après signature des quittances de règlement d'indemnités.

D. De la prise de sanctions pour violation de la réglementation

Dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs de sanctions qui lui sont reconnus par le Code des assurances, l'ARCA a pris des sanctions pécuniaires contre les sociétés d'assurances et des sanctions administratives contre les dirigeants des sociétés d'assurance qui ont violé la réglementation.

Les sanctions pécuniaires infligées aux sociétés d'assurances ont totalisé un montant de quatre-vingt-douze millions deux cent mille francs burundais (99 200 000 Fbu) dont 97,6% représentent les amendes pour violation des délais de paiement des sinistres conformément au Règlement n°540/93/003 du 11 octobre 2021 qui prévoit, pour chaque dossier payé après dépassement des délais, une amende de cinquante mille francs burundais (50.000 Fbu) allant jusqu'à deux cent mille francs burundais (200.000 Fbu) en cas de récidive.

Le reste des sanctions pécuniaires, soit 2,4%, représente les amendes pour violation des procédures légales et réglementaires de validation des états financiers, entrave à l'exercice des missions du Régulateur et non production des documents demandés par le Régulateur conformément aux articles 547 et 549 du Code des Assurances.

A côté des sanctions pécuniaires infligées aux entreprises d'assurances, les actionnaires d'une société ont été sommés de rembourser les avantages sur le résultat (18 090 984 Fbu) accordés aux administrateurs, directeurs et autres membres du personnel en violation de la réglementation.

Conformément à l'article 528 du Code des Assurances, des sanctions administratives allant de l'avertissement au blâme ont été prononcées à l'encontre de certains dirigeants (Présidents du Conseil d'Administration, Administrateurs Directeurs Généraux et Directeurs Généraux) pour violation ou comportement contraire à la réglementation des assurances à savoir :

- L'avertissement de certains dirigeants suite à la pratique de souscription des contrats d'assurances à crédit interdit par le Code des assurances ;
- Le blâme pour la non-exécution des mesures de redressement dans les conditions et délais prévus et pour le non-respect des délais de paiement des sinistres ;
- L'avertissement de certains dirigeants pour la validation des états financiers sans suivre les procédures de transmission des données et d'agrément d'un Commissaire aux comptes.

I.2.1.2. Le contrôle des acteurs du secteur des assurances

Dans l'objectif d'évaluer la gestion de chaque société d'assurances sur le marché, au cours de l'exercice 2022, l'ARCA a réalisé les contrôles ci-après :

- Contrôle sur pièces pour 13 sociétés d'assurances et 23 sociétés de courtage sur base des états financiers et statistiques de l'exercice 2021 ;
- Contrôle sur place de trois (3) sociétés d'assurances (UCAR AG, SOGEAR et SOCABU) et quatre (4) sociétés de courtage (SOGECA, AZIMUTS, FIB et RR EQUITY) ;
- Vérification sur place de l'état d'avancement des travaux de mise en place du système informatique de gestion des opérations de la Société SERENITY INSURANCE COMPANY S.A.

Des vérifications du respect des assurances obligatoires ont été également menées et le renforcement des capacités de certains membres du personnel de l'OBR sur la vérification de l'obligation d'assurance transport de marchandises et de faculté à l'importation.

Afin de s'assurer que les sociétés d'assurances tiennent leurs engagements envers les assurés et bénéficiaires des contrats d'assurances, l'ARCA a exigé à toutes les sociétés d'assurances de produire et de lui transmettre un rapport des dossiers des sinistres payés et ceux en suspens à la fin de chaque mois. Les sociétés ayant respecté les délais légaux de paiement des sinistres prévus par le Code des Assurances en son article 196 ont été encouragées tandis que celles ayant violé les délais de paiement des sinistres ont été sanctionnées (voir le tableau 7)

I.2.1.3. La promotion du secteur des assurances

L'ARCA qui a entre autres missions celle d'assurer la promotion du marché de l'industrie d'assurances, a, dans ce cadre, mené au cours de l'année 2022 trois principales activités à savoir :

- La vulgarisation du Code des assurances révisé ;
- La sensibilisation de la population à l'assurance ;
- La première édition de la semaine dédiée à l'assurance.

A. De la vulgarisation du Code des assurances révisé

Au cours de la période allant du 6 mai au 03 juin 2022, l'ARCA a organisé des descentes d'évaluation de l'impact de la campagne de vulgarisation du Code des assurances⁵ effectuée dans les provinces de Gitega, Ngozi, Muyinga et Kirundo.

L'objectif de ces descentes était de s'assurer si la vulgarisation du Code des assurances révisé et les outils de travail distribués aux participants au cours des différents ateliers ont contribué à l'amélioration de la gestion des contentieux relatifs aux assurances.

Sur les 18 cours et tribunaux évalués dans les quatre provinces ayant fait objet d'enquête, le constat a été que :

- 26% des juges et magistrats des cours et tribunaux de ces circonscriptions ont eu l'occasion de participer à la campagne de vulgarisation du Code des Assurances révisé ;
- 74% des juges et magistrats répondants étaient au courant de la révision du Code des assurances mais 53% n'en disposaient pas ;
- 54% des juges et magistrats disposaient de l'ancienne table de conversion tandis que 19% disposaient de la nouvelle table de conversion ;
- 76% ne parvenaient pas à interpréter correctement l'ancienne et la nouvelle table de conversion tandis que seuls 21% s'en sont déjà servis ;
- 16% disposaient de l'Ordonnance ministérielle fixant le Produit National Brut (PNB).

⁵ La campagne de vulgarisation du Code des assurances a été menée du 27 avril au 04 juin 2021

L'ARCA a également tenu des ateliers de vulgarisation du Code des assurances révisé à l'intention des représentants des conducteurs des véhicules automoteurs, à l'endroit des médecins et des avocats des ressorts des barreaux de Bujumbura et de Gitega.

B. De la sensibilisation de la population à l'assurance

Du 16 mai au 03 juin 2022, l'ARCA a organisé des descentes d'évaluation de l'impact de la première phase de la campagne de sensibilisation de la population à l'assurance⁶ dans les provinces de Gitega, Ngozi, Muyinga, Kirundo, Makamba, Rutana, Bururi et Rumonge.

Dans les provinces ayant fait objet d'enquête, l'évaluation de la campagne de sensibilisation de la population à l'assurance a montré que :

- 11% des agents des compagnies d'assurance ont participé aux activités de la campagne, 22,7% disposaient de la nouvelle table de conversion, 21% parvenaient à l'interpréter correctement et s'en sont déjà servi ;
- 9% disposaient de l'Ordonnance ministérielle fixant le PNB ;
- 43% des agents/ mandataires non-salariés des compagnies d'assurances interrogés étaient au courant de la révision du Code des assurances de 2014 ;
- La campagne de sensibilisation de la population à l'assurance n'a pas eu d'impact positif sur l'assurance obligatoire transport de marchandises mais a eu un très léger impact sur l'assurance RC des exploitants des immeubles commerciaux en matière d'incendie ou explosion.

L'ARCA a également tenu du 16 mai au 3 juin 2022 des ateliers de sensibilisation sur l'obligation de l'assurance de la responsabilité civile des exploitants des immeubles commerciaux en matière d'incendie ou d'explosion et de l'assurance de transport des marchandises ou facultés à l'importation à l'endroit des administratifs et représentants des commerçants de ces mêmes provinces.

Toujours dans l'objectif d'informer la population sur les activités du secteur des assurances, l'ARCA a produit deux (2) bulletins semestriels du secteur des assurances. Une émission NINDE sur les assurances a été aussi réalisée et diffusée à la Radio Télévision Nationale du Burundi (RTNB).

C. De la première édition de la semaine dédiée à l'assurance

Sous le Haut Patronage de son Excellence Monsieur le Premier Ministre de la République du Burundi, l'ARCA a, en collaboration avec l'Association des Assureurs (ASSUR) et les courtiers, organisé la première édition de la semaine dédiée à l'assurance sous le thème central : « *le rôle socio-économique de l'assurance* » au Burundi et avec comme slogan « **amashirahamwe ateganiriza impanuka n'abanyagihugu : tumenyane** ».

Tenu du 28 au 31 juillet 2022 à Bujumbura, cet événement a été organisé en deux séquences dont une foire-exposition des produits d'assurance et une conférence-débat autour des thèmes centrés sur le développement de l'assurance. Il a permis de rapprocher les assureurs à la population, identifier les défis et opportunités du secteur et dégager des résolutions et des recommandations pouvant contribuer au

⁶ La première phase de la campagne de sensibilisation de la population à l'assurance a été organisée du 27 avril au 04 juin 2021

développement du secteur des assurances et lever ainsi les défis identifiés notamment le faible taux de pénétration de l'assurance.

I.2.2. Contraintes et défis

Les contraintes et défis majeurs rencontrés par l'ARCA sont :

- Le manque de budget suffisant pour exécuter certaines activités ;
- L'absence de la Politique Nationale d'Assurance et son plan d'action pluriannuel ;
- Le manque du personnel suffisant ;
- Manque de moyens suffisants pour le renforcement des capacités du personnel de l'ARCA ;
- La méconnaissance des produits d'assurances par la population ;
- Le non-respect des assurances obligatoires autre que l'assurance RC automobile.

I.2.3. Perspectives d'avenir

Afin de promouvoir le secteur des assurances, dans ses perspectives à court et à moyen termes, l'ARCA compte asseoir une réglementation qui permet le développement des activités du secteur entre autres :

- Poursuite du processus de mise en place de la micro-assurance et de l'assurance agricole ;
- Mise en place de la réglementation en matière d'assurance mutuelle ;
- Mise en place d'une réglementation sur le commerce électronique en assurances ;
- Poursuite du processus de création d'une radio communautaire des assurances ;
- Mise en place d'une réglementation sur les procédures d'agrément et d'accréditation des entreprises de réassurance ;
- Poursuite de la sensibilisation de la population à l'assurance dans le cadre de l'éducation financière ;
- Élaboration d'un cadre réglementaire de gestion des risques de fraude et de lutte contre le blanchiment d'argent.



L'assurance et l'économie

- *Le taux de pénétration*
- *La densité*
- *Le nombre d'emplois*



CHAPITRE II : L'ASSURANCE ET L'ECONOMIE

Ce chapitre décrit la position macroéconomique du secteur des assurances au Burundi. Deux indicateurs sont calculés à savoir le taux de pénétration et la densité d'assurance.

II.1. La part de l'assurance dans le PIB

Le poids de l'assurance dans le Produit Intérieur Brut (PIB) est mesuré par le ratio de pénétration qui est le rapport entre le chiffre d'affaires réalisé par le secteur des assurances et le PIB. En d'autres termes, il s'agit du rapport des primes émises qui constituent le chiffre d'affaires et le PIB qui quantifie la valeur totale de la production de richesse à l'intérieur d'un territoire ou d'un pays. Le taux de pénétration mesure donc la part du PIB allouée à la consommation des produits d'assurances.

Les tableaux 9,10 et 11 ci-dessous montrent l'évolution de cet indicateur et la part de chacune des branches Vie et Non Vie.

Tableau 7 : Evolution du taux de pénétration de l'assurance⁷

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
Chiffre d'affaires du marché (en milliards de Fbu)	46,4	54,3	62,2	75,5	87,3
PIB en prix courant (en milliards de Fbu)	5 914,4	6 216,9	6 805,6	7 676,4	9 213,9
Taux de pénétration (en %)	0,78	0,87	0,91	0,98	0,95

Source : - Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2018 à 2022

- MFBPE, Service de la Prévision Macroéconomique et Prospective, Modèle MACMOD-BI

Sur les cinq dernières années, le taux de pénétration affiche une tendance à la hausse passant de 0,8% à la fin de 2018 à environ 1% à la fin des exercices 2021 et 2022. L'exercice 2022 affiche un petit fléchissement du taux de pénétration.

II.1.1. Taux de pénétration de l'assurance Non Vie

Tableau 8 : Evolution du taux de pénétration de l'assurance Non Vie

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
Chiffre d'affaires du marché (en milliards de Fbu)	29,0	32,3	35,0	41,8	49,8
PIB en prix courant (en milliards de Fbu)	5 914,4	6 216,9	6 805,6	7 676,4	9 213,9
Taux de pénétration (en %)	0,49%	0,52%	0,51%	0,54%	0,54%

Source : - Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2018 à 2022

- MFBPE, Service de la Prévision Macroéconomique et Prospective, Modèle MACMOD-BI

Le taux de pénétration en assurance Non Vie affiche une hausse sur les cinq derniers exercices. Il est passé de 0,49% en 2018 à 0,54% en 2022.

⁷ Le taux de pénétration des exercices 2020 et 2021 ont été corrigé en actualisant la valeur du PIB par sa valeur définitive qui est arrêtée deux ans plus tard selon le système de comptabilité nationale.

II.1.2. Taux de pénétration de l'assurance Vie

Tableau 9 : Evolution du taux de pénétration de l'assurance Vie

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
Chiffre d'affaires du marché (en milliards de Fbu)	17,3	22,0	27,2	33,7	37,5
PIB en prix courant (en milliards de FBU)	5 914,4	6 216,9	6 805,6	7 676,4	9 213,9
Taux de pénétration (en %)	0,29%	0,35%	0,40%	0,44%	0,41%

Source : - Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2018 à 2022

- MFBPE, Service de la Prévision Macroéconomique et Prospective, Modèle MACMOD-BI

En assurance Vie, le taux de pénétration a augmenté sur la période de 2018 à 2021, passant de 0,29% en 2018 à 0,44% en 2021. C'est en 2022 qu'il a diminué pour s'établir à 0,41%.

II.2. La densité d'assurance

La densité d'assurance est mesurée par la production d'assurance rapportée à la population totale. C'est un indicateur de la dépense annuelle moyenne par tête en produits d'assurance.

Tableau 10 : Evolution de la densité de l'assurance

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
Chiffre d'affaires du marché (en millions de FBU)	46 410	54 333	62 155	75 525	87 315
Population du Burundi (en millions)	11,8	12	12,3	12,6	12,8
Densité d'assurance (en FBU)	3 942	4 511	5 049	6 006	6 800

Source : - Etats financiers des entreprises d'assurances des exercices de 2018 à 2022

- ISTEEDU, Projection démographiques 2010-2050, niveau national et provincial, AVRIL 2017

La dépense annuelle moyenne par habitant en produits d'assurance continue d'augmenter. Suite à la croissance de la production d'assurance qui a été plus élevée que la croissance prévisionnelle de la population, un habitant a consommé en moyenne 6 800 FBU en 2022 pour s'offrir les produits d'assurance alors qu'il a déboursé 3 942 FBU en moyenne au cours de l'année 2018, soit une hausse de 2 858 FBU en quatre années.

II.3. Les emplois dans les sociétés d'assurances

Tableau 11 : Répartition des emplois par société d'assurances

ENTREPRISE	2 018		2 019		2 020		2021		2022	
	Nombre	%								
SOCABU	167	35%	167	35%	176	40%	173	39%	167	37%
JUBILEE ICB	24	5%	24	5%	24	5%	25	6%	22	5%
BICOR AG	57	12%	58	12%	58	13%	46	10%	53	12%
SOCAR AG	41	9%	41	9%	40	9%	41	9%	34	7%
UCAR AG	54	11%	46	10%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
SOGEAR	41	9%	39	8%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
EGIC-NV	20	4%	20	4%	20	5%	24	5%	24	5%
BIC NON VIE	16	3%	22	5%	26	6%	24	5%	25	6%
JUBILEE LICB	3	1%	5	1%	5	1%	5	1%	5	1%
BIC VIE	12	3%	9	2%	N/A	N/A	4	1%	5	1%
UCAR VC	15	3%	15	3%	16	4%	17	4%	17	4%
SOCAR VIE	16	3%	16	3%	17	4%	17	4%	17	4%
BICOR VC	12	3%	18	4%	21	5%	20	4%	16	4%
INKINZO	-	-	-	-	34	8%	36	8%	40	9%
SERENITY IC	-	-	-	-	-	-	16	4%	16	4%
AGICO	-	-	-	-	-	-	0	0%	7	2%
AVIA	-	-	-	-	-	-	0	0%	6	1%
SECTEUR	478	100%	480	100%	437	100%	448	100%	454	100%

Source : Etats des renseignements généraux annuels des entreprises d'assurances de 2018 à 2022

Le nombre d'employés salariés des sociétés d'assurances affiche une augmentation sur les trois dernières années sans tenir compte des sociétés UCAR AG et SOGEAR. En 2022, il se chiffre à 454 contre 448 en 2021 et 437 en 2020.

La société d'assurance SOCABU emploie plus de personnel que les autres sociétés avec un nombre d'employés de 167 représentant 37% du personnel salarié du secteur des assurances. Elle est suivie par la société BICOR AG avec une part de 12% tandis que les sociétés AVIA, JUBILEE LICB et BIC VIE sont celles qui emploient un petit nombre de personnel.

Les opérations d'assurances

- *Les opérations des sociétés d'assurances (production, prestations et réassurance)*
- *Les opérations des sociétés de courtage (production et apport dans primes)*



CHAPITRE III : LES OPERATIONS D'ASSURANCES

Ce chapitre est consacré à l'analyse des principaux indicateurs liés à la souscription et à la gestion des sinistres par les entreprises d'assurances selon les branches d'activités Vie et Non Vie, à la réassurance ainsi qu'aux activités de courtage en assurance.

III.1. Les opérations des sociétés d'assurances

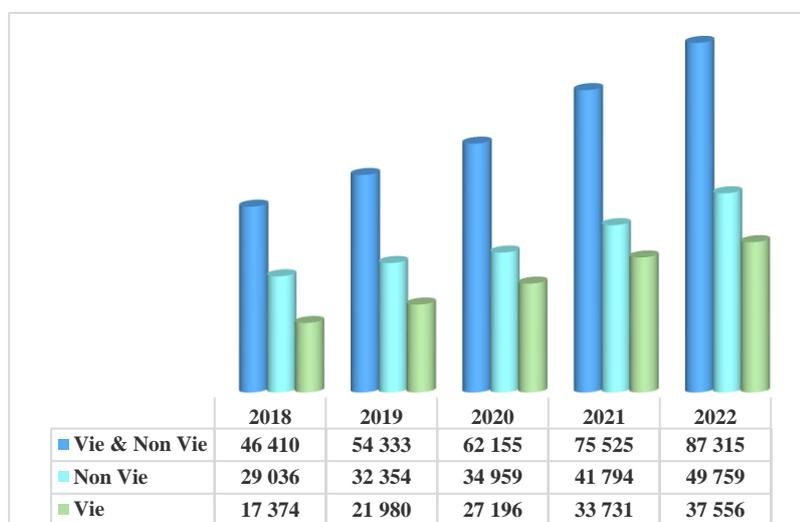
III.1.1. La production

Le volume du portefeuille de production du secteur des assurances est quantifié à partir du chiffre d'affaires qui correspond au montant des primes émises (frais sur polices inclus) au cours d'une année. Cette section a pour objet l'analyse de leur évolution et leur répartition par société et par catégorie d'assurances.

A. Evolution du chiffre d'affaires du secteur des assurances

Les graphiques 1 et 2 suivants illustrent respectivement l'évolution des primes émises du secteur burundais des assurances et les parts de marchés des branches d'assurances Non Vie et Vie.

Graphique 1 : Evolution du chiffre d'affaires (en millions de FBU)



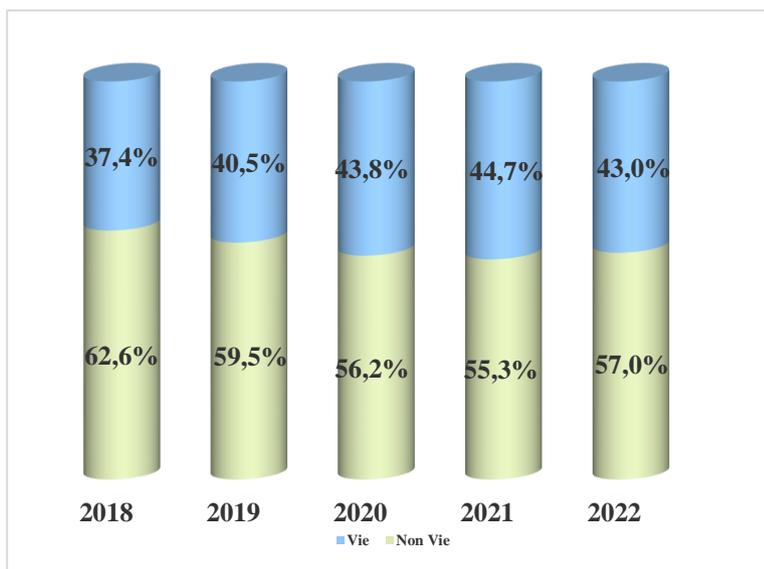
La production globale du secteur des assurances a enregistré une croissance continue sur les 5 dernières années, passant de 46,4 milliards de Fbu en 2018 à 87,3 milliards de Fbu en 2022, soit un accroissement d'environ 41 milliards de Fbu correspondant à un taux de croissance annuel moyen de 17,1%.

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances des exercices de 2018 à 2022

L'évolution du chiffre d'affaires en assurance non vie diffère de celle de l'assurance vie. La branche Vie montre une augmentation du chiffre d'affaires plus accélérée par rapport à celle de la branche Non Vie. En effet, la branche vie affiche un taux annuel moyen de croissance de 21,2% contre 14,4% observé en assurance non vie.

L'évolution des parts de marchés par branche est illustrée par le graphique ci-après.

Graphique 2 : Répartition du chiffre d'affaires en assurances Vie et Non Vie

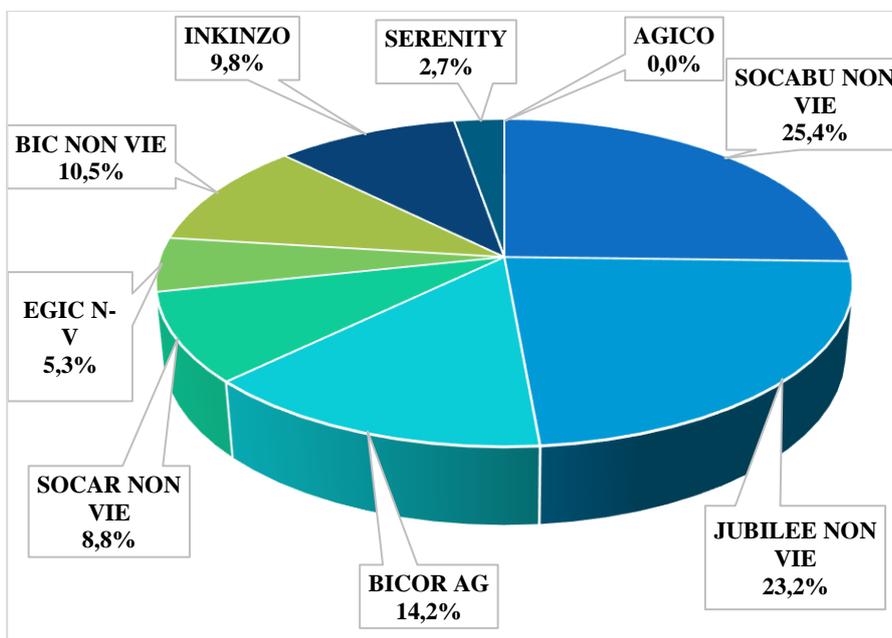


Consécutivement à leur croissance en termes de chiffre d'affaires qui est plus élevée que celle des activités d'assurances Non Vie, les activités d'assurances Vie gagnaient de plus en plus de parts de marché sur la période de 2018 à 2021. En 2022, le rythme a diminué, étant donné que la part de marché est passée de 44,7% en 2021 à 42,9% en 2022.

Source : Etats financiers des sociétés d'assurances, exercices de 2018 à 2022

B. Parts de marchés par entreprise d'assurances Non Vie

Graphique 3 : Parts de marché des entreprises d'assurance Non Vie en 2022



En 2022, la SOCAR NON VIE occupe la première place avec 25,4% des parts de marché, suivie par Jubilee ICB qui en détient 23,2%. La dernière place est occupée par la nouvelle société AGICO avec presque 0% des parts de marché.

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercice 2022

Actuellement il s'observe une concurrence farouche entre les différentes entreprises d'assurances Non Vie sur le marché qui fait varier les parts de marché d'une entreprise à une autre.

L'évolution des parts de marché par entreprise d'assurance Non Vie est décrite dans le tableau suivant.

Tableau 12 : Evolution des parts de marché en assurance Non Vie de 2018 à 2022

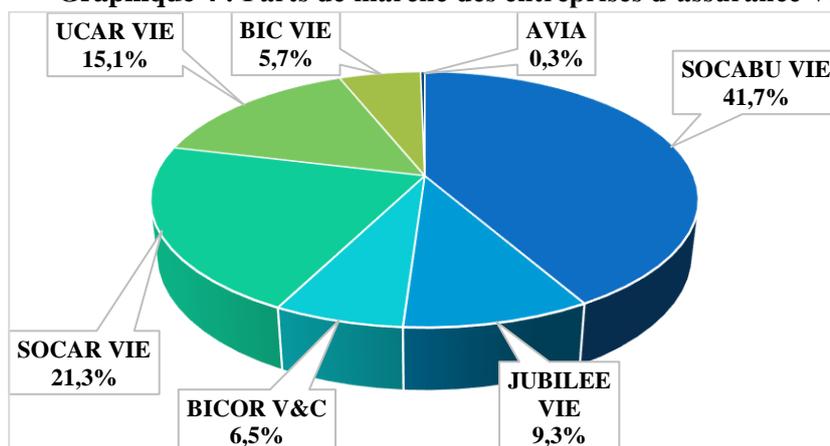
ANNEE	2 018	2 019	2 020	2021	2022
SOCABU	28,9%	27,2%	30,5%	26,7%	25,4%
JUBILEE ICB	25,3%	26,1%	27,9%	24,1%	23,2%
BICOR AG	16,8%	16,4%	13,0%	12,9%	14,2%
SOCAR AG	12,4%	12,6%	12,4%	11,3%	8,8%
UCAR AG	7,6%	5,7%	N/A	N/A	N/A
SOGEAR	3,0%	3,0%	N/A	N/A	N/A
EGIC N-V	3,9%	5,1%	6,8%	6,4%	5,3%
BIC NON VIE	2,0%	3,9%	6,3%	9,5%	10,5%
INKINZO	-	0,0%	3,2%	9,0%	9,8%
SERENITY IC	-	-	-	0,9%	2,7%
AGICO	-	-	-	-	0,0%
SECTEUR NON VIE	100%	100%	100%	100%	100%
IHH⁸ (Indice de concentration)	1 997	1 931	2 128	1 801	1 705

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2018 à 2022

Malgré les pertes de parts de marché affichées par les sociétés d'assurance SOCABU et JUBILEE ICB, près de la moitié de la production de l'activité d'assurance Non Vie est concentrée au sein de ces deux sociétés qui totalisent des parts de marché de 48,6% en 2022 contre 50,8% en 2021. Cette perte de parts de marché des deux sociétés traduit la diminution du risque de concentration. En effet, l'indice de Herfindahl-Hirschmann affiche une tendance à la baisse et se situe à 1705 en 2022 contre 1997 en 2018.

C. Parts de marchés par entreprise d'assurances Vie

Graphique 4 : Parts de marché des entreprises d'assurance Vie en 2022



En 2022, la SOCABU occupe la première place avec 41,7% des parts de marché. Elle est suivie par SOCAR VIE qui en possède 21,3%. La dernière place revient à la nouvelle société AVIA avec 0,3% de parts de marché.

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercice 2022

⁸ L'indice de Herfindahl-Hirschmann (IHH) est égal à la somme des carrés des parts de marché de chacune des entreprises présentes sur le marché. Il varie entre 0 (marché atomistique c'est-à-dire un marché avec beaucoup d'entreprises qui détiennent des parts de marché presque égales traduisant ainsi un marché en concurrence pure et parfaite) et 10 000 (monopole pur). La variation de l'IHH, est un indicateur utile de la modification du degré de concentration. Si IHH est inférieur à 1000, le marché est peu concentré, s'il est compris entre 1000 et 2000 les risques de concentration sont normaux tandis que s'il est supérieur à 2000, le marché peut être confronté par des problèmes de concurrence suite à quelques entreprises qui disposent d'une grande part de marché.

L'arrivée des nouvelles sociétés vie depuis 2018 a entraîné une forte concurrence sur le marché, ce qui est à l'origine de la perte des parts de marché des anciennes compagnies pratiquant l'assurance vie au profit des nouveaux arrivants comme la SOCAR VIE, UCAR VIE et BIC VIE comme illustré dans le tableau suivant.

Tableau 13 : Evolution des parts de marché des entreprises d'assurance Vie de 2018 à 2022

ANNEE	2 018	2 019	2020	2021	2022
SOCABU	62,9%	59,4%	50,0%	43,3%	41,7%
JUBILEE LICB	6,1%	5,5%	5,0%	9,3%	9,3%
BICOR VC	8,6%	6,6%	6,8%	7,4%	6,5%
SOCAR VIE	14,4%	18,2%	26,2%	24,6%	21,3%
UCAR VC	6,2%	8,3%	12,0%	13,0%	15,1%
BIC VIE	1,9%	1,9%	N/A	2,5%	5,7%
AVIA					0,3%
SECTEUR VIE	100%	100%	100%	100%	100%
IHH	4 317	4 006	3 402	2 797	2 582

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices 2018 à 2022

Malgré que le marché d'assurance vie reste dominé par la SOCABU, ses parts de marché diminuent depuis l'exercice 2018. Alors que ses parts de marché valaient 62,9% en 2018, elles sont égales à 41,7% en 2022 au moment où les parts de marché de SOCAR VIE et UCAR VC valent respectivement 21,3% et 15,1% en 2022 contre 14,4% et 6,2% en 2018. La société la moins compétitive sur le marché d'assurance vie reste AVIA, qui pour sa première année de production, détient 0,3% des parts de marché. Cette concurrence observée sur le marché d'assurance vie a permis de diminuer le risque de concentration malgré que ce dernier reste encore élevé. En effet, l'IHH est égal à 2 582 en 2022 contre 4 317 en 2018.

D. Parts de marchés par catégorie d'assurances Non Vie

Tableau 14 : Primes émises (en millions de FBU) par catégorie d'assurances en Non Vie

ANNEE		Accident corporel et maladie	Véhicules terrestres à moteur		Incendie et autres dommages aux biens	RC Générale	Transports	Autres risques directs dommages	TOTAL
			RC	Autres risques					
2018	PE	5 660	7 926	4 973	4 446	447	4 591	992	29 036
	Part	19,5%	27,3%	17,1%	15,3%	1,5%	15,8%	3,4%	100%
	TC	36,9%	15,8%	-2,8%	3,8%	-29,0%	9,3%	13,8%	11,3%
2019	PE	6 094	8 959	5 532	4 718	411	4 800	1 840	32 354
	Part	18,8%	27,7%	17,1%	14,6%	1,3%	14,8%	5,7%	100%
	TC	7,7%	13,0%	11,2%	6,1%	-8,3%	4,5%	85,5%	11,4%
2020	PE	8 084	9 994	4 781	5 018	329	5 042	1 711	34 959
	Part	23,1%	28,6%	13,7%	14,4%	0,9%	14,4%	4,9%	100%
	TC	32,7%	11,5%	-13,6%	6,4%	-19,8%	5,0%	-7,0%	8,1%
2021	PE	8 418	8 375	9 626	5 494	895	5 162	3 823	41 794
	Part	20,1%	20,0%	23,0%	13,1%	2,1%	12,4%	9,1%	100%
	TC	4,1%	-16,2%	101,3%	9,5%	172,0%	2,4%	123,5%	19,6%
2022	PE	10 856	10 344	9 569	6 838	867	8 594	2 691	49 759
	Part	21,82%	20,79%	19,23%	13,74%	1,74%	17,27%	5,41%	100%
	TC	28,97%	23,51%	-0,60%	24,46%	-3,05%	66,48%	-29,62%	19,06%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances de l'exercice 2018 à 2022

D'après le tableau ci-dessus, la catégorie d'assurance automobile domine le portefeuille de la production en assurance Non Vie avec une part de marché de 40% en 2022, soit une légère baisse par rapport à l'année précédente. Sur les quatre dernières années, sa part de marché n'a pas beaucoup varié bien que la garantie RC automobile perde des parts de marché au profit des autres risques automobiles.

La deuxième place est occupée par la catégorie d'assurance « Accidents corporels et maladie » dont la part de marché vaut 21,8 % en 2022 contre à 20,1% en 2021.

L'assurance « RC Générale » est la catégorie d'assurance la moins commercialisée depuis 2018 malgré qu'elle contienne plusieurs assurances rendues obligatoires par le Code des assurances. Toutefois, suite à la campagne de vulgarisation du Code des assurances et des assurances obligatoires en particulier menée au début de l'année 2021 par l'ARCA dans plusieurs régions du pays, sa production a sensiblement augmenté depuis 2021.

E. Parts de marché par catégorie d'assurance Vie

Tableau 15 : Primes émises (en millions de FBU) par catégorie d'assurances Vie

Catégorie		En cas de vie	En cas de décès	Mixte	Epargne	Complémentaires	TOTAL
2018	PE	0	3 502	899	12 312	661	17 374
	Part	0,0%	20,2%	5,2%	70,9%	3,8%	100%
	TC	-	31,5%	-6,4%	13,9%	603,3%	19,6%
2019	PE	6	4 974	1 461	14 521	1 019	21 980
	Part	0,0%	22,6%	6,6%	66,1%	4,6%	100%
	TC	-	42,0%	62,5%	17,9%	54,2%	26,5%
2020	PE	0	7 894	1 480	16 540	1 282	27 196
	Part	0,0%	29,0%	5,4%	60,8%	4,7%	100%
	TC	-100,0%	58,7%	1,4%	13,9%	25,7%	23,7%
2021	PE	0	10 612	2 699	18 175	2 244	33 731
	Part	0,0%	31,5%	8,0%	53,9%	6,7%	100%
	TC	-	34,4%	82,3%	9,9%	75,1%	24,0%
2022	PE	-	13 106	3 326	19 552	1 572	37 556
	Part	0,00%	34,90%	8,86%	52,06%	4,19%	100%
	TC	N/A	23,50%	23,21%	7,57%	-29,96%	11,34%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances de l'exercice 2018 à 2022

Depuis 2018, l'épargne qui domine le secteur en termes de chiffres d'affaires voit ses parts de marché chuter suite à la croissance rapide de la production relative aux contrats d'assurances Vie « en cas de décès » qui gagnent de plus en plus de parts de marché et qui gardent la deuxième place en termes de chiffre d'affaires. En effet, alors que ses parts de marché valaient 20,2% en 2018, l'assurance Vie « en cas de décès » détient 34,9% du chiffre d'affaires du secteur d'assurance vie à la fin de l'exercice 2022 alors que l'épargne détient 52,06% en 2022 contre 70,9% en 2018.

La part de marché des contrats d'assurance Vie « mixte⁹ » a augmenté passant de 8% en 2021 à 8,86% en 2022 pendant que la part de marché de l'assurance garanties « complémentaires » a chuté de plus de 2%, passant de 6,7% en 2021 à 4,19% en 2022.

Il importe de signaler que les contrats d'assurances Vie « en cas de vie » ne sont pas commercialisés.

III.1.2. Les prestations

III.1.2.1. Les prestations en assurances Non Vie

A. Charge de sinistres

La charge des sinistres correspond à la somme des sinistres effectivement payés sous forme de prestations (y compris les frais sur sinistres) au cours d'un exercice à laquelle on ajoute la variation des provisions pour sinistres à payer (PSAP¹⁰). L'analyse de l'évolution de la charge des sinistres est consignée dans le tableau ci-après.

⁹ Contrat d'assurance qui combine les garanties d'assurance en cas de vie et en cas de décès.

¹⁰ D'après le Plan comptable des entreprises d'assurances au Burundi, la provision pour sinistres à payer est définie comme la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

Tableau 16 : Charge de sinistres en assurance Non Vie (en millions de Fbu)

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
Sinistres payés	14 256	15 105	18 981	18 764	23 462
Variation des PSAP	3 342	757	-886	2 990	9 320
Charge des sinistres	17 598	15 862	18 095	21 754	32 782

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices 2018 à 2022

De façon générale, les sinistres payés affichent une tendance à la hausse d'une année à une autre, sauf en 2021 où on observe une légère baisse par rapport à 2020. C'est en 2022 qu'il se manifeste une forte croissance des sinistres payés passant de 18,7 milliards de Fbu à 23,4 milliards de Fbu, soit une hausse de près de 5 milliards de Fbu.

Quant à la charge des sinistres, elle a beaucoup augmenté entre 2021 et 2022 suite à une forte variation positive des PSAP de l'ordre de 9,3 milliards de Fbu.

Tableau 17 : Charge de sinistres par catégorie d'assurances Non Vie (en millions de Fbu)

ANNEE		2018	2019	2020	2021	2022
Accident corporel et maladie		3 095	4 403	4 716	5 526	7 306
Automobile	RC	6 314	8 008	8 529	9 252	12 223
	Autres risques	3 100	1 350	3 031	7 000	3 441
Incendie et autres dommages		4 350	1 411	1 163	-592	7 073
RC Générale		392	-251	46	12	252
Transports		340	582	461	594	1 937
Autres risques directs dommages		9	359	149	-37	550
TOTAL		17 598	15 862	18 095	21 754	32 782

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices 2018 à 2022

Dans les catégories d'assurance Non Vie, l'assurance automobile (RC et autres risques) affiche une charge de sinistres (15,6 milliards de Fbu en 2022 contre 16,2 milliards de Fbu en 2021) plus élevée représentant 48% de la totalité de la charge de sinistres en assurance Non Vie. La garantie RC automobile est celle qui affiche une grande charge de sinistres avec un montant de 12,2 milliards de Fbu en 2022 contre 9,2 milliards de Fbu en 2021 tandis que la charge des sinistres liés aux autres garanties automobiles est évaluée à 3,4 milliards de Fbu en 2022 contre 7 milliards de Fbu en 2021.

La catégorie d'assurance « Accidents corporels et maladie » vient en deuxième position en termes de charge de sinistres (7,3 milliards de Fbu en 2022 contre 5,5 milliards de Fbu en 2021). Pour la catégorie d'assurance « incendie et autres dommages aux biens » qui était en dernière position en termes de charge de sinistres en 2021 (-592 millions de Fbu), elle affiche une hausse prononcée de la charge de sinistres de plus de 7,5 milliards de Fbu.

Les catégories « Transports », « RC Générale » et « Autres risques directs dommages » ont des charges de sinistres évaluées respectivement à 1,9 milliards de Fbu, 252 millions de Fbu et 550 millions de Fbu.

B. Taux de sinistres à primes

Le taux de sinistres à primes ou de sinistralité est un indicateur de l'adéquation des tarifs aux risques souscrits. Il mesure la part des primes acquises à l'exercice allouée au paiement des sinistres. Le tableau suivant montre l'évolution de la sinistralité.

Tableau 18 : Taux global de sinistres à primes en assurance Non Vie

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
Charge des sinistres (en millions de Fbu) (S)	17 598	15 862	18 095	21 754	32 782
Primes acquises (en millions de Fbu) (P)	29 751	30 851	33 687	39 814	48 640
Taux de sinistralité (S/P)	59,2%	51,4%	53,7%	54,6%	67,4%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2018 à 2022

De manière globale, le taux moyen de sinistralité s'élève à 57,2 % depuis 2018. Pour l'exercice 2022, le taux de sinistralité s'établit à 67,4%, soit un taux dépassant légèrement le maximum théorique de 65%. L'analyse par catégorie d'assurance montre que le taux de sinistralité est très élevé dans certaines catégories comme le montre le tableau ci-après.

Tableau 19 : Taux global de sinistres à primes par catégorie en assurance Non Vie

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
Accidents corporels et maladie	59,1%	69,5%	61,8%	67,3%	66,1%
Automobile (RC)	79,4%	93,6%	91,9%	109,1%	121,5%
Automobile (autres risques)	58,7%	25,4%	65,9%	77,6%	37,1%
Incendie et autres dommages	91,0%	32,8%	23,0%	-11,5%	104,1%
RC général	72,1%	-72,6%	8,3%	1,4%	26,9%
Transports	7,3%	12,5%	9,7%	11,3%	24,8%
Autres risques directs dommages	0,6%	26,2%	8,1%	-1,3%	20,2%
TOTAL	59,2%	51,4%	53,7%	54,6%	67,4%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances de l'exercice 2018 à 2022

Les catégories d'assurance « RC automobile », « incendie et autres dommages aux biens » et « accidents corporels et maladie » affichent une sinistralité supérieure au seuil de 65% à la fin de l'exercice 2022.

III.1.2.2. Les prestations en assurances Vie

Les prestations de cette branche d'assurance sont constituées par les sinistres survenus, les capitaux échus, les arrérages échus, les rachats et les participations aux excédents. Le tableau suivant décrit l'évolution des prestations hors participations aux bénéfices depuis 2018.

Tableau 20 : Evolution des prestations en assurances Vie

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
Prestations de l'exercice (en millions de Fbu)	4 261	5 847	12 343	11 640	11 311
Taux de croissance des prestations	-29,0%	37,2%	111,1%	-5,7%	-2,8%
Primes émises (en millions de Fbu)	17 374	21 980	27 196	33 731	37 556
Prestation/primes émises	24,5%	26,6%	45,4%	34,5%	30,1%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2018 à 2022

En 2022, la sinistralité globale des activités d'assurance Vie s'élève à 30,1%, soit une baisse de 4,4% par rapport à l'exercice 2021.

Il est remarqué que les primes émises au cours de chaque exercice peuvent couvrir correctement les prestations offertes car la part des prestations dans les primes émises est inférieure à 100% sur les cinq dernières années. Cette situation est aussi observée au sein des différentes catégories d'assurance Vie comme le montre le tableau qui suit.

Tableau 21 : Evolution des prestations par catégorie d'assurance Vie

ANNEE	Catégorie	En cas de vie	En cas de décès	Mixte	Epargne	Complémentaires	TOTAL
2019	Primes émises (en millions de Fbu)	6	4 974	1 461	14 521	1 019	21 974
	Prestations (en millions de Fbu)	0	1 100	328	3 936	483	5 847
	Prestations / Primes émises	0%	22%	22%	27%	47%	26,6%
2020	Primes émises (en millions de Fbu)	0	7 894	1 480	16 540	1 282	27 196
	Prestations (en millions de Fbu)	0	1 416	319	9 902	705	12 343
	Prestations / Primes émises	N/A	18%	22%	60%	55%	45,4%
2021	Primes émises (en millions de Fbu)	0	10 612	2 699	18 175	2 244	33 731
	Prestations (en millions de Fbu)	0	1 870	924	7 861	985	11 640
	Prestations / Primes émises	N/A	18%	34%	43%	44%	34,5%
2022	Primes émises (en millions de Fbu)	-	13 106	3 326	19 552	1 572	37 556
	Prestations (en millions de Fbu)	-	2 721	952	7 069	569	11 311
	Prestations / Primes émises	N/A	21%	29%	36%	36%	30,12%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2018 à 2022

En 2022, dans toutes les catégories d'assurances Vie, les prestations ont augmenté sauf au sein des contrats « Epargne » et « complémentaires » où elles ont diminué respectivement de 792 millions de Fbu et 416 millions de Fbu par rapport à 2021. Il importe de signaler que la part des prestations payées pour les contrats « Epargne » prennent 69,5% du total des prestations. Elle est suivie par la catégorie d'assurance « en cas de décès » dont les prestations valent 24,1% du total.

III.1.3. La réassurance

La réassurance reflète la stratégie de souscription globale de l'assureur et indique quelle part du risque incombe aux réassureurs. Ainsi, la réassurance optimale s'avère nécessaire pour jouir d'une stabilité financière et d'une capacité de couvrir un scénario de risque sévère plausible.

L'analyse des opérations de réassurance se base sur les indicateurs suivants :

- Le taux de cession qui montre le pourcentage des primes cédées en réassurance par rapport à toutes les primes émises ;
- Le solde de réassurance qui illustre le bénéfice (ou la perte) réalisé par les réassureurs.

III.1.3.1. La réassurance en assurances Non Vie

Tableau 22 : Evolution du taux de cession des primes en assurances Non Vie

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
Primes émises (en millions de Fbu) (a)	29 036	32 354	34 959	41 794	49 759
Primes cédées en réassurances (en millions de Fbu) (b)	9 093	10 044	10 658	11 515	11 607
Taux de cession (b/a)	31,3%	31,0%	30,5%	27,6%	23,3%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2018 à 2022

Le taux de cession en réassurance poursuit sa baisse passant de 31,3% en 2018 à 23,3% en 2022. Cette baisse est la conséquence des mesures de l'ARCA d'encadrer le système de partage de risques en introduisant le Règlement N°001 du 06/01/2017 portant mise en place de la Coassurance au Burundi.

La diminution des primes d'assurance transférées à l'étranger a également un impact sur le solde de réassurance tel qu'il ressort du tableau suivant.

Tableau 23 : Evolution du solde de réassurance en assurance Non Vie

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
Primes acquises cédées aux réassureurs (en millions de Fbu)	9 232	9 036	10 234	11 455	11 162
Prestations à la charge des réassureurs (en millions de Fbu)	7 353	5 490	6 412	8 115	8 925
Commissions reçues (en millions de Fbu)	2 367	2 188	2 645	2 820	2 703
Solde de réassurance	-488	1 357	1 177	520	-466

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2018 à 2022

Contrairement aux trois exercices antérieurs, le solde de réassurance est négatif de l'ordre de 466 millions de Fbu pour l'exercice 2022.

III.1.3.2. La réassurance en assurances Vie

Tableau 24 : Evolution du solde de réassurance et du taux de cession en assurances Vie

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
Primes émises (en millions de Fbu) (a)	17 374	21 980	27 196	33 731	37 556
Primes cédées en réassurances (en millions de Fbu) (b)	1 577	2 118	2 241	4 191	3 591
Prestations à la charge des réassureurs (en millions de Fbu) (c)	576	905	1 224	2 411	1 585
Commissions reçues (en millions de Fbu) (d)	441	545	553	911	841
Taux de cession (b/a) (en %)	9,1%	9,6%	8,2%	12,4%	9,6%
Solde de réassurance (b-c-d)	560	668	465	869	1 165

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2018 à 2022

Le taux de cession en assurance Vie est inférieur à celui de l'assurance Non Vie. En effet, la production en assurance Vie est dominée par les contrats « Epargne » qui ne sont pas réassurés.

Depuis 2018, le solde de réassurance est positif. En 2022, il est égal à 1,16 milliards de Fbu contre 869 millions de Fbu et 465 millions de Fbu en 2021 et 2020 respectivement.

III.2. Les activités des sociétés de courtage en assurance

Les analyses consacrées dans cette section se focalisent sur les activités de courtage de 25 sociétés ayant transmis les états financiers de l'exercice 2022.

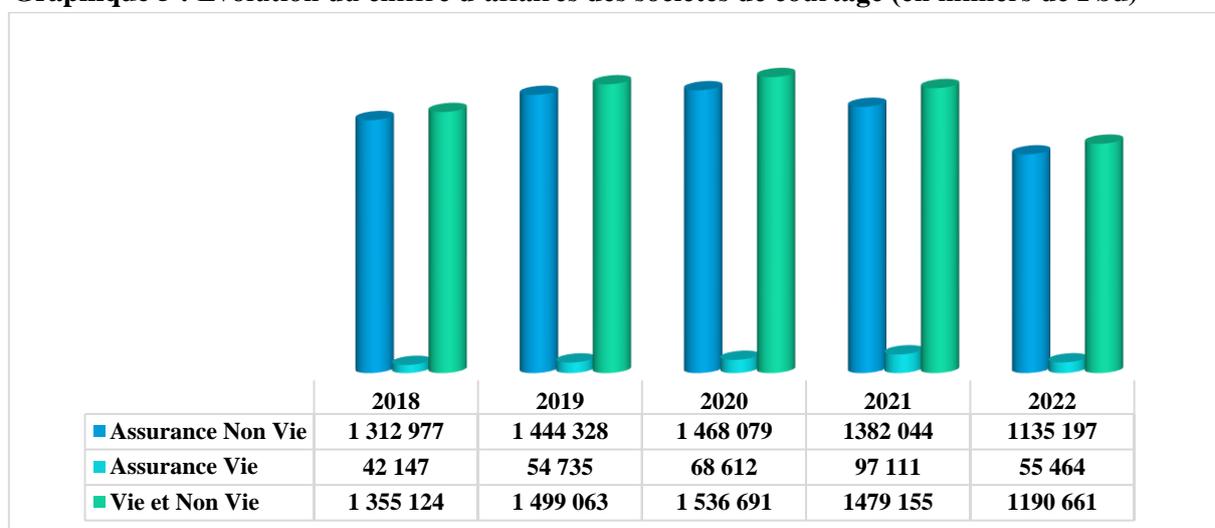
III.2.1. Evolution du chiffre d'affaires des sociétés de courtage

Le chiffre d'affaires des sociétés de courtage est constitué par des rémunérations qui leurs sont versées sous forme des commissions en contrepartie de leurs prestations.

Les commissions sont calculées sur base des primes d'assurance apportées aux entreprises d'assurances et des taux de commission, soit fixés par l'ARCA comme cela s'observe dans la branche d'assurances Non Vie, soit fixés de gré à gré comme le font les sociétés d'assurances Vie, en tenant compte équitablement des conditions dans lesquelles les courtiers produisent, dans les limites des bonnes pratiques et des normes prudentielles théoriquement admises.

Les graphiques 5 et 6 suivants illustrent respectivement l'évolution des commissions réalisées par les sociétés de courtage et les parts de marchés des branches d'assurances Non Vie et Vie.

Graphique 5 : Evolution du chiffre d'affaires des sociétés de courtage (en milliers de Fbu)

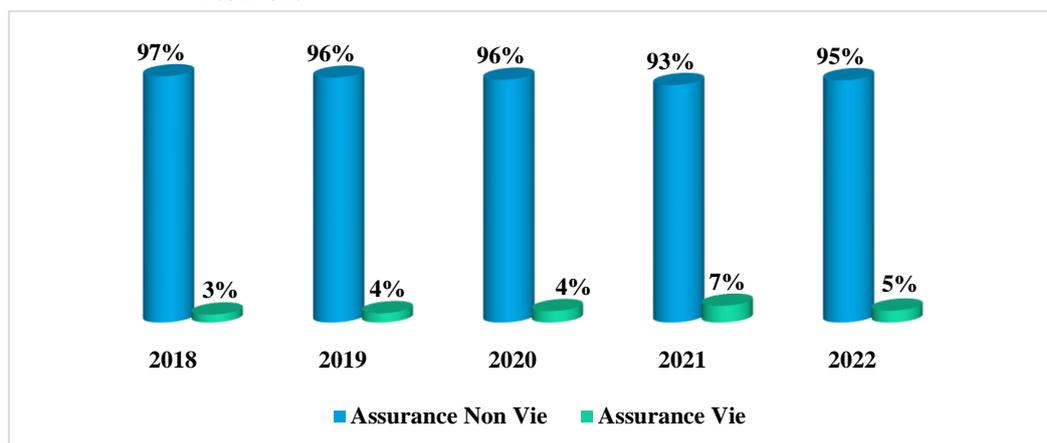


Source : Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercices 2018 à 2022

Le chiffre d'affaires global des sociétés de courtage a enregistré une baisse continue sur les 3 dernières années, passant de 1,5 milliards de Fbu en 2020 à 1,2 milliards de Fbu en 2022, après avoir connu une croissance sur la période de 2018 à 2020.

Cette baisse observée en 2022 est consécutive à la baisse simultanée du chiffre d'affaires en assurances Non Vie et en assurance vie des sociétés de courtage. En effet, en assurance non vie, il est passé de 1,4 milliards de Fbu en 2021 à 1,1 milliards de Fbu en 2022, tandis qu'en assurance vie, il est passé de 97 millions de Fbu en 2021 à 55 millions de Fbu en 2022.

Graphique 6 : Parts du chiffre d'affaires des sociétés de courtage en assurances Vie et en assurances Non Vie



Source : Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercices 2018 à 2022

Ce graphique montre que le chiffre d'affaires de la branche d'assurances Non Vie est resté prépondérant dans le chiffre d'affaires global des sociétés de courtage réalisé sur les 5 dernières années. En effet, il représente 97% en 2018, 96% en 2019 et en 2020, 93% en 2021 et 95% en 2022.

Toutefois, il sied de remarquer que les activités de courtage s'étaient améliorées en assurance vie en 2021 où elles occupaient 7% du chiffre d'affaires global des sociétés de courtage pour rechuter à 5% en 2022.

III.2.2. Courtage en assurances Non Vie

A. Parts de marché des sociétés de courtage en assurances Non Vie

Tableau 25 : Parts de marché des sociétés de courtage en assurances Non Vie

N°	Société de courtage	2018	2019	2020	2021	2022
1.	ASCOMA	48,40%	52,60%	42,41%	46,51%	33,77%
2.	AGEAGL	11,99%	17,12%	27,31%	15,53%	18,14%
3.	CIBCO	5,35%	4,64%	5,31%	7,00%	8,10%
4.	IMPERIAL BGC	1,52%	2,66%	2,82%	3,58%	6,55%
5.	AZIMUTS	5,53%	5,63%	5,44%	5,60%	5,47%
6.	TIB	7,03%	6,27%	6,20%	5,98%	4,66%
7.	Elephant IBROCOM	-	-	-	1,73%	4,36%
8.	Hope Insurance Brokers	-	-	0,60%	2,78%	3,95%
9.	FBIB	11,39%	3,02%	0,00%	2,57%	3,29%
10.	RR Equity	-	-	0,69%	1,59%	2,13%
11.	SUNIBRO	-	-	-	0,10%	1,73%
12.	SISAB	0,95%	0,89%	0,55%	N/A	1,20%
13.	INTORE BIB	-	-	-	0,21%	1,19%
14.	FIB	-	0,69%	2,19%	1,50%	0,79%
15.	COCAS	0,30%	0,18%	0,35%	0,74%	0,77%
16.	SOGECA	-	-	-	0,29%	0,65%
17.	Run Town Insurance Brokers	-	-	0,10%	0,09%	0,60%
18.	IBIB	1,19%	0,24%	0,24%	0,40%	0,53%
19.	Mega Insurance Brokers	-	-	0,10%	0,35%	0,48%
20.	TWIKINGIRE IBRO	-	-	-	-	0,42%
21.	Glory Insurance Brokers	-	-	0,06%	0,63%	0,38%
22.	SOCOUA	-	-	-	0,30%	0,34%
23.	BLUE SHIELD IB	-	-	-	-	0,30%
24.	BPIBC	-	-	0,02%	0,05%	0,14%
25.	PAJEFLO	0,04%	0,06%	0,07%	0,04%	0,08%
26.	MIBRO	2,45%	5,02%	2,80%	2,44%	N/A
27.	AFRIKA RISK	2,53%	0,90%	N/A	N/A	N/A
28.	BCPI	1,33%	0,07%	0,04%	N/A	N/A
29.	JUAN AND FILHOS	-	-	2,70%	N/A	N/A
30.	Insurance Management Consultant	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL		100%	100%	100%	100%	100%

Source : Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercices 2018 à 2022

Sur les 5 dernières années, le marché de courtage est dominé par les sociétés ASCOMA et AGEAGL qui totalisent à elles seules plus de 50% du chiffre d'affaires global sur toute la période la période de 2018 à 2021.

B. Taux de commissions payées aux sociétés de courtage en assurance Non Vie

Le « taux de commissions » est le ratio « commissions facturées par les sociétés de courtage sur primes émises par les compagnies d'assurance par leur entremise ». Il est un indicateur du niveau de rémunération du service des courtiers.

Le tableau qui suit illustre son évolution sur les cinq dernières années.

Tableau 26 : Taux de commission par catégorie d'assurances Non Vie

Catégories d'assurance	2018	2019	2020	2021	2022
Accidents corporels et maladie	9,5%	9,5%	10,5%	5,7%	7,6%
Automobile (RC et Autres Risques)	10,5%	11,3%	9,9%	9,6%	6,2%
Incendie et autres dommages aux biens	16,5%	13,0%	17,0%	14,3%	11,8%
RC générale	15,0%	14,2%	13,4%	13,2%	13,8%
Transports	17,9%	17,6%	12,3%	16,4%	15,8%
Autres risques directs dommages	18,3%	18,8%	15,4%	15,9%	10,4%
TOTAL	14,5%	14,3%	13,8%	11,9%	9,2%

Source : Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercices 2018 à 2022

Le taux global de commissions des sociétés de courtage enregistre une tendance baissière sur les 5 dernières années, passant de 14,5% en 2018 à 9,2% en 2022, s'établissant ainsi en dessous du taux maximum théorique de 20%.

En 2022, ce taux varie entre 6,2% et 15,8% pour les différentes catégories d'assurance. Il est plus faible en assurance automobile, catégories d'assurance responsabilité civile et autres risques automobiles confondues, où il est évalué à 6,2%. Il est plus élevé en assurance transport où il est estimé à 15,8 %.

C. Apport des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires des assureurs Non Vie

L'apport des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires des compagnies d'assurance se mesure par le ratio « primes émises par l'entremise des courtiers aux primes émises globales ».

Le niveau de ce ratio atteint en 2022 et sa tendance sur les cinq dernières années sont consignés dans le tableau qui suit.

Tableau 27 : Apport des sociétés de courtage dans les primes émises par les entreprises d'assurances Non Vie

Société	2018	2019	2020	2021	2022
SOCABU	38,0%	39,0%	38,6%	30,5%	26,1%
JUBILEE ICB	35,0%	24,0%	36,3%	32,7%	33,9%
BICOR AG	49,0%	51,0%	55,1%	51,3%	39,9%
SOCAR AG	14,0%	39,0%	11,1%	15,2%	14,2%
UCAR AG	11,0%	5,0%	3,4%	7,2%	2,3%
SOGEAR	3,0%	4,0%	1,6%	0,5%	1,3%
EGIC NV	11,0%	4,0%	4,1%	5,7%	7,5%
BIC NV	18,0%	43,0%	48,9%	31,7%	24,6%
INKINZO			-	0,8%	0,9%
SERENITY			-	4,4%	9,8%
AGICO					44,6%
TOTAL	32,0%	32,0%	31,7%	26,3%	23,6%

Source : Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercice 2018 à 2022

Bien que les apports des sociétés de courtage aux sociétés d'assurances aient enregistré une baisse continue sur les 4 dernières années passant de 32% en 2019 à 23,6% en 2022, elles ont fortement contribué dans la réalisation des chiffres d'affaires de certaines sociétés d'assurances prises en solo.

En effet, les sociétés de courtage ont apporté à la société AGICO 44,6% de son chiffre d'affaires, 39,9% du chiffre d'affaires de la société BICOR AG et 33,9% du chiffre d'affaires de la société Jubilee ICB.

Par rapport aux autres compagnies, la société INKINZO n'a pas tellement collaboré avec les sociétés de courtage en assurance non vie car ayant réalisé 0,9% de son chiffre d'affaires par entremise de ces derniers.

III.2.3. Courtage en assurances Vie

A. Parts de marché

Tableau 28 : Parts de marché des sociétés de courtage en assurance vie

Société	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
ASCOMA	35,78%	29,91%	20,52%	29,06%	32,75%
AGEAGL	0,0215	4,93%	7,72%	25,20%	18,23%
BPIBC	-	-	16,55%	20,59%	0,17%
CIBCO	15,85%	7,51%	10,26%	19,70%	26,30%
AZIMUTS	14,60%	33,73%	4,38%	1,77%	2,11%
RUNTOWN IB	-	-	-	1,50%	0,00%
TIB	5,19%	1,00%	0,75%	0,81%	1,71%
Hope Insurance Brokers	-	-	1,95%	0,63%	5,41%
IMPERIAL B.G.C	12,36%	12,36%	0,31%	0,37%	1,30%
FBIB	10,99%	8,18%	-	0,28%	0,33%
MIBRO	0,71%	0,15%	0,20%	0,08%	0,00%
AFRICA RISK	2,36%	2,07%	-	0,00%	0,00%
FIB	-	0,2%	-	0,00%	5,95%
Glory Insurance brokers	-	-	0,11%	0,00%	0,00%
Mega Insurance Brokers	-	-	32,46%	0,00%	0,00%
RR Equity	-	-	4,78%	0,00%	0,00%
TIBRO					5,73%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercices 2018 à 2022

Parmi les 26 sociétés de courtage qui ont effectué les opérations d'intermédiation d'assurances en 2022, seuls 11 sociétés ont collaboré avec les compagnies d'assurance Vie.

La société ASCOMA a dominé le marché de courtage en assurance vie durant la période de 2021 et 2022 avec des parts de marché respectives de 29,06% et 32,75%. CIBCO qui occupait en 2021 la quatrième place vient en deuxième position avec 26,3% des parts de marché. Quant à AGEAGL qui occupait la deuxième place en 2021, elle vient en troisième position avec 18,23% des parts de marché. En quatrième position vient FIB avec 5,95% des parts de marché, la société Twikingire Insurance Brokers agréée en 2022 occupant la cinquième place avec le part de marché de 5,73% suivie par Hope Insurance Brokers qui en dispose 5,41%.

Les autres sociétés de courtage partagent les 5,63% des parts de marché qui restent.

B. Taux de commissions payées aux sociétés de courtage en assurances Vie

Tableau 29 : Taux de commissions en assurances Vie par société de courtage

Société	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
AZIMUTS	16,0%	15,0%	15,8%	10,9%	14,5%
ASCOMA	15,0%	14,0%	11,9%	17,1%	11,6%
IMPERIAL B.G.C	8,0%	12,0%	17,3%	5,0%	4,6%
FBIB	11,0%	12,0%	0,0%	11,1%	10,0%
CIBCO	2,0%	10,0%	10,0%	3,7%	20,4%
AGEAGL	13,0%	15,0%	14,8%	6,1%	15,0%
AFRICA RISK	6,0%	10,0%	0,0%	-	0,0%
TIB	8,0%	10,0%	10,0%	4,8%	20,4%
FIB	-	4,0%	0,0%	-	10,0%
MIBRO	19,0%	19,0%	19,0%	17,6%	0,0%
Glory Insurance brokers	-	-	10,1%	-	0,0%
BPIBC	-	-	0,7%	1,0%	6,6%
Hope Insurance Brokers	-	-	9,5%	8,3%	25,0%
Mega Insurance Brokers	-	-	5,6%	-	0,0%
RR Equity	-	-	2,3%	-	0,0%
RUNTOWN IB	-	-	-	10,0%	0,0%
TIBRO	-	-	-	-	30,0%
TOTAL	7%	13%	3%	3%	6,5%

Source : Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercices 2018 à 2022

Globalement, le taux de rémunération des affaires apportées par les courtiers en assurances vie est de 6,5% en 2022 contre 3% en 2021 et en 2020. Il est inférieur au taux maximum théorique de 20% sur toute la période.

Cependant, les sociétés de courtage CIBCO, TIB, Hope Insurance Brokers et TIBRO affichent le taux de commission supérieur au taux maximum théorique de 20%.

C. Apport des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires des sociétés d'assurance vie

Tableau 30 : L'apport des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires en assurances Vie

Nom de l'assureur	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
SOCABU	1,00%	0,70%	13,18%	16,37%	1,30%
SOCAR VIE	1,40%	3,40%	1,11%	0,07%	0,68%
UCAR VC	0	0,04%	0,01%	0,44%	0,00%
BICOR VC	1,00%	0,07%	0,55%	2,66%	0,00%
JUBILEE LIC	31,40%	5,97%	44,09%	18,09%	16,54%
BIC VIE	0,302	25,87%	47,34%	5,11%	0,88%
AVIA					0,00%
TOTAL	3,40%	1,87%	9,16%	9,16%	2,28%

Source : Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercices 2018 à 2022

En 2022, l'apport global des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires des entreprises d'assurance Vie est de 2,28% contre 9,16% en 2021 et 2020, soit une baisse de 6,88%. La société JUBILEE LICB a collaboré le plus avec les courtiers avec 16,54% en 2022 contre 18,09% en 2021. La SOCABU vient en deuxième position avec 1,3% contre 16,37% en 2021 suivie par BIC VIE avec 0,88% contre 5,11% en 2021. La SOCAR VIE, quant à elle occupe la dernière position avec 0,68% contre 0,07% en 2021.

Les sociétés UCAR VC, BICOR VC et AVIA n'ont pas collaboré avec les sociétés de courtage durant l'exercice 2022.

La performance financière du secteur des assurances

- *Le bilan (l'actif et le passif)*
- *Le compte d'exploitation*
- *La solvabilité*
- *La couverture des engagements*
- *La rentabilité*
- *La liquidité*



CHAPITRE IV : PERFORMANCE FINANCIERE DU SECTEUR

IV.1. Présentation des postes du bilan

Tableau 31 : L'actif du secteur des assurances (en millions de Fbu)

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
ACTIF IMMOBILISE	106 789	108 834	121 517	135 770	158 900
Immobilisations incorporelles	1 301	1 457	1 113	1 459	1 611
Immobilisations corporelles	55 173	51 558	45 165	50 250	56 034
Immobilisations financières	50 315	55 819	75 238	84 061	101 256
Q/R DANS LES PT	12 990	14 014	11 598	12 354	13 956
Primes	2 152	3 421	3 861	4 941	5 965
Sinistres	10 838	10 593	7 738	7 413	7 991
VALEURS REALISABLES A CT	68 199	88 650	77 061	71 180	84 490
Créances sur les réassureurs	3 564	3 939	6 418	5 134	8 568
Créances sur les assurés et agents	10 746	14 813	11 223	11 415	13 373
Personnel	63	162	238	173	141
Autres valeurs réalisables à CT	53 826	69 737	59 183	54 458	62 407
VALEURS DISPONIBLES	11 073	10 945	16 351	29 500	41 553
Banques et chèques postaux	10 930	10 898	16 279	29 383	41 481
Caisse	143	47	72	117	72
TOTAL ACTIF	199 051	222 444	226 527	248 804	298 899

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2018 à 2022

L'actif du secteur des assurances a gagné presque 100 milliards de Fbu sur les cinq dernières années passant de 199 milliards de Fbu en 2018 à environ 299 milliards de Fbu en 2022.

Les immobilisations occupent une place prépondérante, soit 53% de l'actif total du secteur. En 2022, elles s'élèvent à 159 milliards de Fbu dont 101 milliards de Fbu des immobilisations financières représentant 64% de toutes les immobilisations. Les immobilisations corporelles se chiffrent à 56 milliards de Fbu tandis que les immobilisations incorporelles sont évaluées à 1,6 milliards de Fbu.

Les valeurs réalisables à court terme (créances sur les réassureurs, créances sur les assurés et agents, créances sur le personnel et les autres valeurs réalisables à court terme) se placent en deuxième position avec une valeur de 84 milliards de Fbu en 2022, soit une augmentation de 13,3 milliards de Fbu par rapport à l'exercice 2021 après avoir affiché une baisse en 2020 et 2021. Elles représentent 28% de l'actif du bilan du secteur.

Les valeurs disponibles (banque, chèques postaux et la caisse) se positionnent au troisième rang avec une valeur de 41,5 milliards de Fbu équivalant à presque 14% du total de l'actif du secteur des assurances.

La dernière position revient à la part des réassureurs dans les provisions techniques avec un montant avoisinant 14 milliards de Fbu.

Tableau 32 : Le passif du secteur des assurances (en millions de Fbu)

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
FONDS PROPRES (FP)	69 790	68 898	68 698	67 402	85 001
Capital	18 769	19 237	16 869	20 033	27 761
Réserves	10 647	8 924	5 543	6 620	9 594
Résultat, report & autres éléments de FP	40 374	40 737	46 286	40 749	47 646
PPC et DLMT	5 960	6 934	8 290	4 971	4 727
PPC	1 662	2 514	2 644	2 765	2 736
DLMT	3 385	4 420	5 646	2 206	1 990
PROVISIONS TECHNIQUES	98 365	114 858	121 736	145 756	175 321
Primes	74 712	90 448	104 325	125 469	145 714
Sinistres	23 653	24 410	17 412	20 287	29 607
DETTES A COURT TERME	21 131	26 279	22 574	21 773	24 344
RIA (en + / -)	3 805	5 475	5 229	8 902	9 507
TOTAL PASSIF	199 051	222 444	226 527	248 804	298 899

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2018 à 2022

La lecture du tableau ci-dessus montre que la plus grande partie du passif du secteur des assurances est constituée des provisions techniques¹¹. Suite à leur hausse continue passant de 98,3 milliards de Fbu en 2018 à 175 milliards de Fbu en 2022, leur part dans le passif s'est établie à 58,6% en moyenne sur les exercices 2021 et 2022 contre 49,4% en 2018.

Les fonds propres du secteur qui prennent 28,4% des parts dans le passif du secteur des assurances arrivent en deuxième position avec un montant de 85 milliards de Fbu en 2022. Ils affichent un accroissement de 15 milliards de Fbu sur les cinq dernières années dont presque 9 milliards de Fbu provient de la hausse des fonds investis comme capital.

Le passif du secteur des assurances montre aussi que le secteur des assurances est rentable globalement avec un résultat net d'impôts et avant affectation s'élevant à 9,5 milliards de Fbu, soit une augmentation de 5,7 milliards de Fbu par rapport au résultat de 2018.

¹¹ Les provisions techniques sont constituées des provisions pour primes (provisions pour risques en cours et les provisions mathématiques) et les provisions pour sinistres à payer.

IV.2. Présentation du Compte d'exploitation

IV.2.1. Compte d'exploitation Non Vie

Tableau 33 : Compte d'exploitation Non Vie (chiffres en millions de Fbu)

CREDIT					
ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
Primes émises	29 036	32 354	34 959	41 794	49 759
Provisions de primes à (t-1)	7 842	7 128	7 677	8 949	10 928
Provisions de primes à (t)	7 128	8 630	8 949	10 928	12 047
Primes acquises	29 751	30 851	33 687	39 814	48 640
Primes cédées en réassurances	9 093	10 044	10 658	11 515	11 607
Q/R Provisions de primes à (t-1)	1 629	1 490	2 410	2 834	2 893
Q/R Provisions de primes à (t)	1 490	2 498	2 834	2 893	3 338
Primes acquises cédées aux réassureurs	9 232	9 036	10 234	11 455	11 162
Primes acquises nettes de réassurance	20 518	21 815	23 454	28 360	37 478
Total produits de placement	4 990	7 116	7 004	7 713	9 504
Total autres produits	24	5	33	134	204
Solde débiteur	0	0	0	0	0
TOTAL CREDIT	25 533	28 936	30 491	36 207	47 185
DEBIT					
Sinistres payés	14 256	15 105	18 981	18 764	23 462
Provisions de sinistres à (t)	23 639	24 396	17 310	20 237	29 557
Provisions de sinistres à (t-1)	20 297	23 639	18 196	17 247	20 237
Charge des sinistres	17 598	15 862	18 095	21 754	32 782
Sinistres payés par les réassureurs	4 047	4 406	8 732	8 429	8 347
Q/R Provisions de sinistres à (t)	10 838	10 593	7 728	7 413	7 991
Q/R Provisions de sinistres à (t-1)	7 532	9 509	10 047	7 728	7 413
Prestations à la charge des réassureurs	7 353	5 490	6 412	8 115	8 925
Charge des sinistres nette de réassurance	10 246	10 372	11 682	13 640	23 857
Commissions payées	2 272	2 053	2 165	2 065	2 072
Commissions reçues	2 367	2 188	2 645	2 820	2 703
Montant net des commissions	-95	-135	-479	-755	-630
Total autres charges	13 462	14 776	14 934	17 488	19 968
Total Charges de placements	872	882	670	659	666
Solde créditeur	1 048	3 041	3 684	5 175	3 325
TOTAL DEBIT	25 533	28 936	30 491	36 207	47 185

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2018 à 2022

Vue dans son ensemble, le secteur de l'assurance Non Vie manifeste depuis 2018 des résultats d'exploitations positifs. Alors que les bénéfices d'exploitations étaient en pleine croissance entre 2018 et 2021, l'exercice 2022 a vu le bénéfice d'exploitation chuter de 1,8 milliards de Fbu par rapport à 2021 pour s'établir à 3,3 milliards de Fbu.

IV.2.2. Compte d'exploitation Vie

Tableau 34 : Compte d'exploitation Vie (en milliers de Fbu)

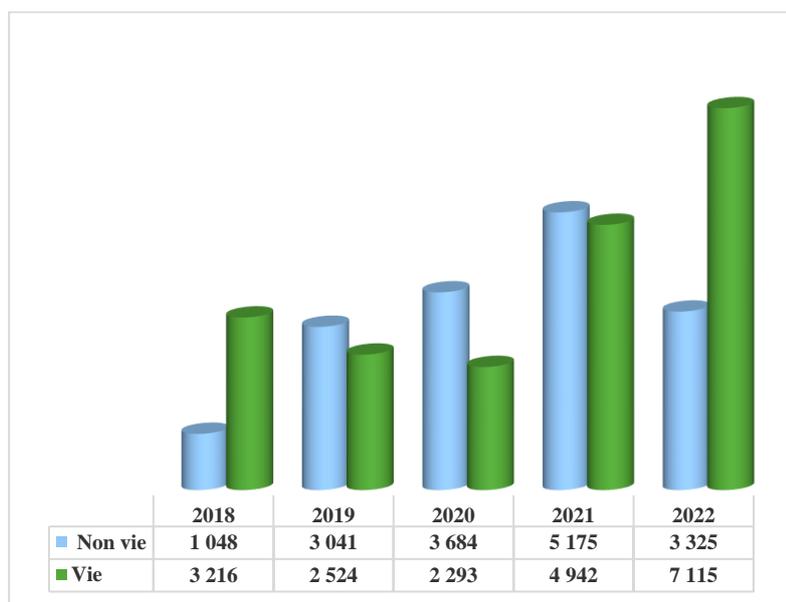
CREDIT					
ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
Primes émises	17 374	21 980	27 196	33 731	37 556
Primes cédées en réassurance	1 577	2 118	2 241	4 191	3 591
Primes émises nettes de réassurance	15 797	19 862	24 955	29 540	33 965
Total produits de placement	5 887	6 638	7 970	10 591	10 867
Total autres produits	12	11	6	0	7
SOLDE DEBITEUR	0	0	0	0	0
TOTAL CREDIT	21 697	26 511	32 930	40 131	44 838
DEBIT					
Prestations de l'exercice	4 261	5 847	12 343	11 640	11 311
Prestations à la charge des réassureurs	495	644	986	1 396	1 264
Charge des sinistres nette de réassurance	3 766	5 203	11 356	10 244	10 048
Dotation aux provisions de l'exercice	10 976	14 200	13 711	18 691	19 027
Q/R dans les dotations aux provisions	81	260	237	1 015	321
Dotations aux provisions nettes de réassurance	10 976	14 200	13 711	18 691	19 027
Commissions payées	611	1 311	1 799	2 973	2 718
Commissions reçues	441	545	553	911	841
Montant net des commissions	170	766	1 246	2 062	1 877
Total autres charges	3 645	4 020	4 418	4 994	6 866
Total Charges de placements	5	58	142	213	227
Solde créditeur	3 216	2 524	2 293	4 942	7 115
TOTAL DEBIT	21 697	26 511	32 930	40 131	44 838

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2018 à 2022

Sur les cinq dernières années, le bénéfice d'exploitation de la branche d'assurance Vie affiche une tendance haussière passant 3,2 milliards de Fbu en 2018 à 7,1 milliards de Fbu en 2022, soit une progression de 3,9 milliards de Fbu.

Le graphique ci-après illustre mieux la comparaison des résultats d'exploitation par branche d'assurances Non Vie et Vie depuis l'exercice 2018.

Graphique 7 : Evolution du résultat d'exploitation (en millions de Fbu)



Les branches d'activités Vie et Non vie ont réalisé des bénéfices d'exploitation depuis l'exercice 2018. Alors qu'entre 2019 et 2021, la branche d'assurance Non Vie avait dégagé des bénéfices d'exploitation supérieurs à ceux de la branche d'assurance Vie, la situation s'est inversée en 2022 où le résultat d'exploitation de la branche d'assurance Non Vie vaut 3,3 milliards de Fbu contre 7,1 milliards de Fbu pour la branche d'assurance Vie.

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2018 à 2022

IV.3. La marge de solvabilité du secteur

Conformément à l'article 444 du Code des assurances, toute entreprise d'assurance agréée au Burundi doit justifier d'une marge de solvabilité suffisante relative à l'ensemble de ses activités. La méthodologie de calcul de cette marge est décrite par le Code des assurances en ses articles 445 à 448.

Le tableau suivant montre la marge de solvabilité du secteur des assurances quantifiée conformément aux dispositions précitées.

Tableau 35 : Marge de solvabilité (en millions de Fbu)

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
Marge disponible (a)	47 462	51 024	51 474	50 271	66 076
Marge réglementaire non vie (b)	3 381	4 231	4 514	5 315	7 242
Marge réglementaire vie (c)	3 346	4 045	4 717	5 625	6 552
Total marge réglementaire (d=b+c)	6 727	8 276	9 232	10 939	13 794
Surplus ou déficit de marge (e=a-d)	40 735	42 749	42 242	39 332	52 282
Ratio de solvabilité (a / d)	705,5%	616,5%	557,6%	459,5%	479,0%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances de 2018 à 2022

La solvabilité du secteur des assurances vue dans sa globalité est conforme à la réglementation. En effet, le ratio de solvabilité dépasse le ratio minimum prudentiel de 100% depuis 2018.

Il faut signaler qu'après une baisse du ratio de solvabilité observée entre 2018 et 2021, il s'est amélioré en 2022 où il vaut 479% contre 459,5% en 2021.

IV.4. La couverture des engagements réglementés (Vie et Non Vie)

L'article 398 du Code des assurances définit un certain nombre d'engagements réglementés dont les entreprises d'assurance doivent, à tout moment, être en mesure de justifier l'évaluation à savoir:

- Les provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats ;
- Les postes du passif correspondant aux autres créances privilégiées ;
- Les dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers, s'il y a lieu ;
- Une provision de prévoyance en faveur des employés et agents destinée à faire face aux engagements pris par l'entreprise envers son personnel et ses collaborateurs.

Selon l'article 421 du même Code, ces engagements réglementés doivent, à toute époque, être représentés par des actifs équivalents, placés et localisés au Burundi où les risques ont été souscrits. La présente partie retrace le taux de couverture de ces engagements du secteur des assurances.

Tableau 36 : Couverture des engagements réglementés

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
Actifs représentatifs (en millions de Fbu) (a)	130 965	147 326	169 898	191 477	231 643
Engagements réglementés (en millions de Fbu) (b)	110 174	128 520	131 149	153 252	184 504
Insuffisance ou excédent (en millions de Fbu) (a-b)	20 790	18 806	38 750	38 224	47 140
Ratio de couverture (a/b)	118,9%	114,6%	129,5%	124,9%	125,5%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2018 à 2022

Depuis l'exercice 2018, le secteur des assurances a satisfait aux exigences légales en rapport avec la couverture des engagements étant donné qu'il dispose des actifs suffisants admis à représenter les engagements réglementés. Cette situation se traduit par le ratio de couverture des engagements supérieur au minimum prudentiel de 100%.

IV.5. Rentabilité du secteur des assurances

Les bénéfices sont la clé et sans doute une source de capital à long terme. Une faible rentabilité peut montrer que l'assureur connaît de sérieux problèmes et constituer un indicateur avancé des problèmes de solvabilité. En effet, le revenu d'une entreprise lui permet de s'autofinancer grâce au réinvestissement de celui-ci à travers l'accroissement de ses réserves et la constitution des reports à nouveau. Ainsi, les bénéfices réalisés permettent à une société de renforcer sa capacité à absorber les chocs attendus ou pas.

La présente partie analyse les dépenses et les revenus et permet de déceler le segment d'activité le plus rentable et celui qui ne l'est pas.

IV. 5.1. Rentabilité de l'assurance Non Vie

A. Evolution des charges de l'assurance Non Vie

La présente section est consacrée à l'étude des dépenses liées aux activités techniques d'une entreprise d'assurance Non Vie à savoir la souscription, la réassurance et la gestion des sinistres. Toutes les analyses sont faites sans prendre en compte les montants cédés aux réassureurs.

Pour ce faire, quatre ratios sont utilisés dans cette analyse à savoir :

- Ratio de sinistralité qui renseigne la part des primes acquises à l'exercice utilisée pour régler les sinistres ;
- Ratio des commissions qui illustre le pourcentage des primes utilisé pour payer les commissions dues aux intermédiaires ;
- Ratio des frais de gestion qui montre la portion des primes de l'exercice utilisée pour régler les dépenses de fonctionnement ;
- Ratio combiné qui indique la fraction des primes annuelles utilisée dans la souscription des contrats, la gestion et le paiement des sinistres.

Tableau 37 : Evolution des charges en assurances Non Vie (en milliers de Fbu)

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
Primes nettes acquises (a)	20 518 298	21 815 203	23 454	28 360	37 478
Charge des prestations nette (b)	10 245 899	10 371 903	11 682	13 640	23 857
Ratio des sinistres (b/a)	49,9%	47,5%	49,8%	48,1%	63,7%
Commissions nettes (c)	-95 414	-135 264	-479	-755	-630
Ratio des commissions (c/a)	-0,5%	-0,6%	-2,0%	-2,7%	-1,7%
Frais de généraux (d)	13 461 590	14 775 628	14 934	17 488	19 968
Ratio des dépenses (d/a)	65,6%	67,7%	63,7%	61,7%	53,3%
Ratio combine [(b+c+d)/a]	115,1%	114,7%	111,4%	107,1%	115,3%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2018 à 2022

Le tableau 39 illustre une situation des pertes techniques sur les cinq derniers exercices. La valeur des primes nettes acquises n'a pas été suffisante pour régler les prestations nettes, les commissions nettes et les dépenses généraux. Cette situation est traduite par le ratio combiné qui a toujours affiché une valeur supérieure à 100%.

Il faut noter que le ratio combiné a augmenté en 2022 après une baisse affichée entre 2018 et 2021. Cette situation est tirée de l'augmentation du ratio des sinistres qui est passé de 48,1% en 2021 à 63,7% en 2022 au moment où le ratio des frais généraux continue de baisser pour s'établir à 53,3% en 2022. Néanmoins, le ratio des frais généraux est resté au taux maximum théorique de 15%.

Pour les dépenses liées aux commissions, le secteur des assurances Non Vie a enregistré un boni de commissions étant donné que les assureurs ont reçu plus de commissions de la part des réassureurs qu'ils n'en ont payés à leurs intermédiaires. Ceci est traduit par un ratio de commissions nettes négatif.

B. Evolution des revenus de l'assurance Non Vie

Cette partie permet d'apprécier l'apport des revenus de placement sur le résultat d'exploitation des entreprises d'assurances Non Vie. Il traduit l'évolution du ratio de rentabilité qui est défini comme le rapport du résultat d'exploitation net de réassurance sur les primes nettes acquises au cours d'un exercice.

Tableau 38 : Evolution des revenus en assurances Non Vie (en milliers de Fbu)

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
Primes nettes acquises (a)	20 518	21 815	23 454	28 360	37 478
Résultat Technique [e= (a-b-c-d)]	-3 094	-3 197	-2 683	-2 013	-5 717
Résultat Technique en % des Primes nettes acquises (e/a)	-15,1%	-14,7%	-11,4%	-7,1%	-15,3%
Produits financiers nets (f)	4 118	6 234	6 333	7 054	8 838
Produits financiers en % des Primes nettes acquises (f/a)	20,1%	28,6%	27,0%	24,9%	23,6%
Autres produits (charges) (g)	24	5	33	134	204
Autres produits (charges) en % des Primes nettes acquises (g/a)	0,1%	0,0%	0,1%	0,5%	0,5%
Ratio de rentabilité [(e+f+g) /a]	5,1%	13,9%	15,7%	18,2%	8,9%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2018 à 2022

Le secteur des assurances parvient à dégager des bénéfices d'exploitations malgré les pertes techniques (voir le tableau 39). Ces gains d'exploitation sont réalisés grâce à la rentabilité des placements qui permettent de dégager des produits financiers capables d'amortir les pertes techniques nettes de réassurance. En effet, les produits financiers représentent plus de 20% des primes nettes acquises entre 2018 et 2022, ce qui signifie que leur part a toujours été supérieure au ratio des pertes techniques sur les primes nettes acquises.

Il sied néanmoins de faire remarquer qu'après une augmentation continue du ratio de rentabilité entre 2018 et 2021 où il est passé de 5,1% à 18,2%, le niveau de rentabilité s'est détérioré en 2022 pour s'établir à 8,9%.

IV.5.2. Rentabilité de l'assurance Vie

A. Analyse des charges de l'assurance Vie

Tableau 39 : Evolution des charges en assurances Vie (en milliers de Fbu)

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
Primes nettes émises (a)	15 797	19 862	24 955	29 540	33 965
Charge des prestations nette (b)	14 661	19 142	24 830	27 920	28 754
Ratio des prestations (b/a)	92,8%	96,4%	99,5%	94,5%	84,7%
Commissions nettes (c)	170	766	1 246	2 062	1 877
Ratio des commissions (c/a)	1,1%	3,9%	5,0%	7,0%	5,5%
Frais généraux (d)	3 645	4 020	4 418	4 994	6 866
Ratio des frais généraux (d/a)	23,1%	20,2%	17,7%	16,9%	20,2%
Ratio combiné [(b+c+d)/a]	117,0%	120,5%	122,2%	118,4%	110,4%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2018 à 2022

Depuis 2018, les charges liées aux activités techniques des assureurs Vie ne peuvent pas être couvertes par les primes émises nettes de réassurances, ce qui cause des résultats techniques nets de réassurance négatifs. Ainsi, le ratio combiné est supérieur à 100% entre 2018 et 2022 bien qu'il affiche une baisse sur les deux dernières années.

Après une régression passant de 23,1% en 2018 à 16,9% en 2021, le ratio des frais généraux sur les primes émises nettes a augmenté en 2022 pour passer à 20,2%.

B. Analyse des revenus de l'assurance Vie

Tableau 40 : Evolution des revenus en assurances Vie (en milliers de Fbu)

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
Primes nettes émises (a)	15 797	19 862	24 955	29 540	33 965
Résultat Technique [e= (a-b-c-d)]	-2 679	-4 067	-5 540	-5 436	-3 531
Résultat Technique en % des Primes nettes émises (e/a)	-17,0%	-20,5%	-22,2%	-18,4%	-10,4%
Produits financiers nets (f)	5 882	6 580	7 827	10 378	10 639
Produits financiers en % des Primes nettes émises (f/a)	37,2%	33,1%	31,4%	35,1%	31,3%
Autres produits (charges) (g)	12	11	6	0	7
Autres produits (charges) en % des Primes nettes émises (g/a)	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Ration de rentabilité [(e+f+g) /a]	20,4%	12,7%	9,2%	16,7%	20,9%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2018 à 2022

Les investissements effectués au sein de la branche d'assurance Vie ont permis de réaliser des produits financiers pour ainsi dégager des résultats d'exploitation nets de réassurance positifs. En effet, la part des produits financiers par rapport aux primes émises nettes (plus de 30% des primes émises nettes depuis l'exercice 2018) est plus élevée que le ratio des pertes techniques sur les primes émises nettes de réassurance.

Ainsi, le ratio de rentabilité est positif et affiche une hausse sur les trois dernières années passant de 9,2% en 2020 à 20,9% en 2022.

IV.6. La liquidité du secteur des assurances

Pour les entreprises d'assurance, des liquidités adéquates doivent être maintenues pour répondre aux besoins de trésorerie attendus et inattendus tout en s'assurant d'une bonne gestion des placements.

Pour analyser la liquidité, il faut calculer le rapport entre l'actif disponible ou liquide et le montant des frais généraux. Si ce rapport est inférieur à 20%, il faut considérer que le secteur a des difficultés de trésorerie. Au-delà de 100%, le secteur possède un excédent manifeste de trésorerie qu'il aurait avantage à placer.

Le tableau ci-après décrit l'évolution du ratio de liquidité sur les cinq dernières années.

Tableau 41 : Evolution du ratio de liquidité du secteur d'assurances Vie et Non Vie

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
Banques et chèques postaux (en milliers de Fbu)	10 930	10 898	16 279	29 383	41 481
Caisse (en milliers de Fbu)	143	47	72	117	72
Total actifs liquides (en milliers de Fbu)	11 073	10 945	16 351	29 500	41 553
Frais généraux (en milliers de Fbu)	17 106	18 796	19 352	22 482	26 833
Ratio de liquidité	64,7%	58,2%	84,5%	131,2%	154,9%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2018 à 2022

Le secteur des assurances affiche un ratio de liquidité supérieur à 20%. Depuis 2021, ce ratio est passé au-dessus du seuil de 100%.

A côté de ce maintien de liquidité suffisante, les sociétés d'assurance doivent maintenir un niveau de liquidité comprise entre 10% et 40% des engagement règlements en assurance Non Vie et entre 10% et 35% des engagements réglementés en assurance Vie conformément au point 6° de l'article 422 et l'article 426 du Code des assurances.

Le secteur des assurances respecte les dispositions précitées puisqu'il dispose des liquidités valant 22,5% des engagements réglementés en 2022.

Les valeurs réalisables à court terme constituent aussi des éléments d'appréciation des liquidités. Le tableau qui suit montre l'évolution des créances sur les assurés et agents qui dominent les valeurs réalisables à court terme du secteur des assurances.

Tableau 42 : Evolution des créances sur les assurés et agents (Vie & Non Vie)

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
Créances sur les assurés et les agents (en milliers de Fbu) (a)	10 746	14 813	11 223	11 415	13 373
Primes émises (en milliers de Fbu) (b)	46 410	54 333	62 155	75 525	87 315
Part des créances dans les primes émises (a/b)	23,2%	27,3%	18,1%	15,1%	15,3%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices 2018 à 2022

Les créances sur les assurés et agents qui proviennent principalement de la pratique de souscription à crédit prohibée par le Code des assurances immobilisent une part importante des primes émises.

Malgré que le ratio des créances sur les assurés et agents sur les primes émises ait diminué passant de 27,3% en 2019 pour se stabiliser à 15% en 2021 et 2022, elles continuent d'augmenter passant de 11,2 milliards de Fbu en 2020 à 13,3 milliards de Fbu en 2022.

Signalons que la part des créances sur les assurés et les agents dans l'actif du bilan du secteur des assurances est non négligeable. Elle est passé de 6,7% en 2019 à 4,5% en 2022 (voir le tableau 31). Dans le but de ne pas gonfler illusoirement les bilans des sociétés d'assurances avec des créances irrécouvrables, l'ARCA a introduit en 2020 le règlement portant paiement des primes et constitution des provisions pour créances qui interdit la souscription à crédit et qui présente les modalités de provisionnement des créances selon leur nature (créances douteuses, contentieuses ou compromises).

ANNEXES

Annexe 1 : Actif du bilan de l'exercice 2022 (en millions de Fbu)

ANNEE	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022
COMPAGNIE	SOCABU	JICB	JLICB	BAG	BVC	SOCAR AG	SOCAR VIE	EGIC-NV	UCAR VC	BIC NON VIE	BIC VIE	INKINZO	SERENITY	AGICO	AVIA	SECTEUR
ACTIF IMMOBILISE	102 914	2 640	4 846	9 429	7 890	3 411	11 462	1 383	7 390	3 732	361	2 535	381	246	281	158 900
Immobilisations incorporelles	771	0	0	14	186	104	0	61	35	62	17	53	111	111	85	1 611
Immobilisations corporelles	29 371	133	11	8 400	4 848	2 785	2 152	103	3 489	2 238	57	1 982	246	135	84	56 034
Immobilisations financières	72 772	2 507	4 835	1 015	2 856	521	9 310	1 219	3 866	1 432	288	500	24	0	112	101 256
Q/R DANS LES PT	2 174	4 034	52	2 452	219	1 084	1 328	487	742	909	286	159	30	0	0	13 956
Primes	0	2 616	52	0	219	93	1 328	21	742	546	286	62	0	0	0	5 965
Sinistres	2 174	1 418	0	2 452	0	991	0	466	0	363	0	96	30	0	0	7 991
VALEURS REALISABLES A CT	55 163	2 993	146	6 913	2 853	5 915	1 047	1 804	484	3 503	258	983	1 066	1 198	165	84 490
Créances sur les réassureurs	2 720	1 825	0	0	0	3 075	0	895	0	0	0	52	0	0	0	8 568
Créances sur les assurés et les agents (41)	3 123	982	0	2 661	65	1 192	738	516	0	2 948	22	897	231	0	0	13 373
Personnel (42)	19	0	0	86	33	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	141
Autres valeurs réalisables à CT	49 301	186	146	4 165	2 755	1 648	309	392	483	555	236	34	835	1 198	165	62 407
VALEURS DISPONIBLES	7 586	2 624	7 132	451	174	590	6 251	2 338	3 033	2 146	2 025	4 777	1 055	870	501	41 553
Banques et chèques postaux	7 551	2 623	7 132	450	171	583	6 249	2 325	3 033	2 139	2 025	4 777	1 053	868	501	41 481
Caisse	35	0	1	1	3	6	2	13	0	7	0	0	1	2	1	72
TOTAL ACTIF	167 836	12 291	12 176	19 245	11 137	10 999	20 088	6 012	11 649	10 290	2 930	8 453	2 532	2 313	948	298 899

Annexe 2 : Passif du bilan de l'exercice 2022 (en millions de Fbu)

ANNEE	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022
COMPAGNIE	SOCABU	JICB	JLICB	BAG	BVC	SOCAR AG	SOCAR VIE	EGIC-NV	UCAR VC	BIC NON VIE	BIC VIE	INKINZO	SERENITY	AGICO	AVIA	SECTEUR
FONDS PROPRES	43 313	2 906	1 695	9 527	4 411	3 075	2 095	2 347	2 889	3 402	482	3 523	1 921	2 415	1 000	85 001
Capital	3 060	1 000	500	2 000	977	2 248	2 000	2 004	2 019	2 569	526	3 266	2 178	2 415	1 000	27 761
Réserves	7 603	107	51	410	95	239	95	19	867	26	0	82	0	0	0	9 594
Résultat/report/autres éléments de FP	32 651	1 799	1 144	7 117	3 339	587	0	324	3	807	-44	175	-257	0	0	47 646
PPC et DLMT	2 072	70	0	336	0	1 326	-100	0	1 023	0	0	0	0	0	0	4 727
PPC	1 858	70	0	0	0	0	-105	0	0	0	0	0	0	0	0	1 823
PNC	0	0	0	0	0	914	0	0	0	0	0	0	0	0	0	914
DLMT	214	0	0	336	0	413	5	0	1 023	0	0	0	0	0	0	1 990
PROVISIONS TECHNIQUES	114 649	7 075	8 974	4 430	6 280	2 899	16 640	2 513	5 246	2 543	1 091	2 624	287	12	57	175 321
Primes	97 356	4 774	8 974	826	6 280	671	16 638	662	5 246	1 296	1 091	1 747	84	12	57	145 714
Sinistres	17 293	2 300	0	3 604	0	2 228	2	1 851	0	1 247	0	877	203	0	0	29 607
DETTES A COURT TERME	4 826	1 101	1 343	4 799	307	3 649	890	1 002	1 265	3 463	655	1 046	271	213	19	24 344
RIA (en +/-)	2 976	1 140	164	153	139	51	563	150	1 228	882	702	1 260	53	-327	-128	9 507
TOTAL PASSIF	167 836	12 291	12 176	19 245	11 137	10 999	20 088	6 012	11 649	10 290	2 930	8 453	2 532	2 313	948	298 899

Annexe 3 : Crédit du Compte d'exploitation en assurance Non Vie de l'exercice 2022 (en milliers de Fbu)

ANNEE	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022
COMPAGNIE	SOCABU	JICB	BAG	SOCAR AG	EGIC NV	BIC NON VIE	INKINZO	SERENITY	AGICO	SECTEUR NON VIE
Primes émises	12 638	11 535	7 043	4 401	2 653	5 225	4 898	1 343	23	49 759
Provisions de primes à (t-1)	2 251	4 075	405	894	812	644	1 793	53	0	10 928
Provisions de primes à (t)	1 975	4 774	826	671	662	1 296	1 747	84	12	12 047
PRIMES ACQUISES	12 915	10 835	6 622	4 623	2 803	4 573	4 944	1 312	11	48 640
Primes cédées en réassurances	1 850	5 756	1 907	393	189	977	122	412	0	11 607
Q/R Provisions de primes à (t-1)	0	2 592	0	10	77	178	37	0	0	2 893
Q/R Provisions de primes à (t)	0	2 616	0	93	21	546	62	0	0	3 338
Primes acquises cédées aux réassureurs	1 850	5 732	1 907	310	244	609	97	412	0	11 162
PRIMES ACQUISES NETTES DE REASSURANCE	11 064	5 103	4 715	4 313	2 559	3 964	4 847	900	11	37 478
Total produits de placement	7 503	412	522	282	245	267	160	60	53	9 504
Total autres produits	6	0	96	27	3	6	0	0	65	204
SOLDE DEBITEUR	1 498	0	0	0	0	0	0	0	327	0
TOTAL CREDIT	20 072	5 515	5 333	4 622	2 807	4 237	5 007	960	457	47 185

Annexe 4 : Débit du Compte d'exploitation en assurance Non Vie de l'exercice 2022 (en millions de Fbu)

ANNEE	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022
COMPAGNIE	SOCABU	JICB	BAG	SOCAR AG	EGIC NV	BIC NON VIE	INKINZO	SERENITY	AGICO	SECTEUR NON VIE
Sinistres payés	4 478	7 369	3 058	4 297	1 304	1 713	1 079	164	0	23 462
Provisions de sinistres à (t)	17 293	2 300	3 604	2 228	1 804	1 247	877	203	0	29 557
Provisions de sinistres à (t-1)	8 109	2 419	3 882	2 907	1 618	961	287	53	0	20 237
Charge des sinistres	13 662	7 250	2 780	3 618	1 490	1 999	1 669	315	0	32 782
Sinistres payés par les réassureurs	360	4 523	1 302	1 397	226	418	22	98	0	8 347
Q/R Provisions de sinistres à (t)	2 174	1 418	2 452	991	466	363	96	30	0	7 991
Q/R Provisions de sinistres à (t-1)	1 073	1 574	2 679	1 383	391	183	115	15	0	7 413
Prestations à la charge des réassureurs	1 461	4 367	1 075	1 005	301	599	4	113	0	8 925
CHARGE DES SINISTRES NETTE DE REASSURANCE	12 201	2 883	1 704	2 612	1 189	1 399	1 665	202	0	23 857
Commissions payées	641	339	334	191	104	302	112	47	2	2 072
Commissions reçues	330	1 306	573	135	58	151	52	98	0	2 703
MONTANT NET DES COMMISSIONS	312	-968	-239	57	46	151	60	-51	2	-630
Total autres charges	7 072	1 988	3 588	1 781	1 348	1 474	1 520	743	454	19 968
Total Charges de placements	487	0	57	82	0	13	27	0	0	666
SOLDE CREDITEUR	0	1 611	223	91	224	1 200	1 735	66	0	3 325
TOTAL DEBIT	20 072	5 515	5 333	4 622	2 807	4 237	5 007	960	457	47 185

Annexe 5 : Crédit du Compte d'exploitation en assurance Vie de l'exercice 2022 (en millions de Fbu)

ANNEE	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022
COMPAGNIE	SOCABU	JLICB	BVC	SOCAR VIE	UCAR VC	BIC VIE	AVIA	SECTEUR VIE
Primes émises	15 665	3 509	2 423	8 001	5 689	2 156	112	37 556
Primes cédées en réassurance	723	434	375	879	944	235	1	3 591
Primes émises nettes de réassurance	14 942	3 075	2 048	7 122	4 746	1 921	111	33 965
Total produits de placement	7 482	948	451	1 074	745	106	60	10 867
Total autres produits	0	0	0	6	0	1	0	7
SOLDE DEBITEUR	0	0	0	0	0	0	127	0
TOTAL CREDIT	22 424	4 022	2 499	8 202	5 491	2 029	299	44 838

Annexe 6 : Débit du Compte d'exploitation en assurance Vie de l'exercice 2022 (en millions de Fbu)

ANNEE	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022
COMPAGNIE	SOCABU	JLICB	BVC	SOCAR VIE	UCAR VC	BIC VIE	AVIA	SECTEUR VIE
Prestations de l'exercice	6 586	1 002	934	1 968	713	107	2	11 311
Prestations à la charge des réassureurs	403	348	173	315	0	25	0	1 264
CHARGE DES SINISTRES NETTE DE REASSURANCE	6 183	653	761	1 654	713	81	2	10 048
Dotation aux provisions de l'exercice	9 567	2 100	651	3 676	2 419	556	57	19 027
Q/R dans les dotations aux provisions	0	-283	58	281	52	213	0	321
DOTATIONS AUX PROVISIONS NETTES DE REASSURANCE	9 567	2 384	594	3 395	2 367	343	57	18 706
Commissions payées	235	310	91	1 349	270	463	1	2 718
Commissions reçues	202	0	98	252	236	53	0	841
MONTANT NET DES COMMISSIONS	33	310	-7	1 097	34	410	0	1 877
Charge de gestion	2 542	462	988	1 341	882	410	239	6 866
Charges des placements	85	0	0	1	141	0	0	227



Solde créditeur	4 014	213	163	714	1 354	784	0	7 115
TOTAL DEBIT	22 424	4 022	2 499	8 202	5 491	2 029	299	44 838



Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances

Devise de l'ARCA : « Des assurances fiables pour un développement durable »